
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mercredi 7 octobre 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *MM. Sami Gashi*, *Pascal Spuhler* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 23 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 6 octobre et mercredi 7 octobre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Avant de traiter les points dont l'urgence a été votée, j'annonce les absences de magistrats: MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan seront absents à la séance de 17 h, ils nous rejoindront à 20 h 30; M. Pagani répondra alors aux questions orales d'hier le concernant.

J'ai une communication à faire concernant la pétition P-338 du 3 juin 2015, intitulée «Des Fêtes de Genève pour tous»: ¹ la commission des pétitions a voté, le 21 septembre 2015, son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin qu'elle y soit traitée avec la motion M-1190 de M^{mes} et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell, intitulée «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!». Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 16 septembre 2015.

Après avoir réussi, hier, à traiter quasiment tous les points urgents, nous passons aujourd'hui au dernier qui nous reste: le rapport R-181 A. J'annonce d'abord le dépôt d'une nouvelle pétition.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-346, «Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville».

Cette pétition est renvoyée directement à la commission des pétitions.

¹ «Mémorial 173^e année»: Commission des pétitions, 82.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéphanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!» (R-181 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

La résolution R-181 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 novembre 2014. La commission s'est réunie sur cet objet le 28 janvier 2015, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séance ont été prises par M. Eliot Day que le rapporteur remercie pour son travail et la qualité de ses notes de séance.

Rappel de la résolution

Considérant que:

- les Etats-Unis, les pays de l'Union européenne et une vingtaine d'autres Etats, dont la Suisse, tiennent depuis deux ans, et dans le plus grand secret, des négociations à l'ambassade d'Australie, à Genève, sur le commerce des services;
- ces négociations visent à faire adopter par les parties négociatrices des accords communément nommés par l'acronyme anglais TiSA (Trade in Services Agreement);
- ces négociations se tiennent afin de contourner la résistance exprimée par les forces démocratiques, les mouvements sociaux, les syndicats et les gouvernements de nombreux pays – dont la plupart sont en voie de développement – qui, tous, se sont déjà opposés au contenu du «cycle de négociations de Doha», entrepris au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour la conclusion d'un accord général sur le commerce des services (AGCS), négociations aujourd'hui au point mort;
- le but poursuivi par les tractations occultes tenues à l'ambassade d'Australie à Genève est, en substance, de permettre aux entreprises multinationales de s'appropriier le commerce des produits financiers, d'empêcher les Etats de légiférer ou d'agir dans ce domaine, de favoriser les entreprises multinationales pour qu'elles s'approprient le commerce de tous les services publics sur les grands marchés transatlantique et transpacifique, de démanteler et de

¹ «Mémorial 172^e année»: Développée, 2604. «Mémorial 173^e année»: Motion d'ordonnancement, 1550.

dépecer les services publics afin de faire subventionner des intérêts privés par des fonds publics, etc.;

- ces tractations secrètes concernent les services publics essentiels à la population tels que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau, la gestion des déchets, ainsi que toutes les activités culturelles et sportives;
- les petites et moyennes entreprises locales sont également menacées car elles ne pourront concurrencer les entreprises multinationales, qui échappent aux législations nationales ou internationales et qui constituent des monopoles incontrôlables démocratiquement dans tous les domaines où elles exercent leurs activités;
- ces accords secrets s'appliqueraient à tous les échelons administratifs du pays – Confédération, cantons et communes – et qu'ils réduiraient à néant la marge de manœuvre des parlements et des exécutifs;
- ce projet de traité donne aux multinationales le droit de poursuivre les Etats devant des tribunaux privés d'arbitrage, hors de tout contrôle démocratique, si ces entreprises s'estiment lésées par la politique économique des Etats, ce qui gèle toute capacité des Etats à réguler la finance;
- une pétition contre TiSA a été adressée au Conseil municipal (voir pétition P-326);
- l'Internationale des services publics (comptant 20 millions de membres dans 154 pays) a organisé, à Genève et dans le monde entier, une journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier, quelques jours après la publication du projet d'accord secret révélé par les lanceurs d'alerte de WikiLeaks¹;
- le 11 octobre, ce sont près de 400 manifestations contre TiSA qui se sont tenues simultanément dans tous les pays de l'Union européenne;
- la Ville de Genève et de nombreuses autres communes dans le monde entier ont déjà déclaré leurs territoires «zones hors AGCS» (voir la résolution R-56 «Ville de Genève: zone non AGCS (accord général sur le commerce des services)»),

le Conseil municipal de la Ville de Genève, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TiSA:

- exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires;

¹ <https://wikileaks.org/tisa-financial/#start>

- déclare s’opposer à l’avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d’ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

Séance du 28 janvier 2015

Audition de MM. Pierre Gauthier et Alfonso Gomez, auteurs de la proposition

Préalablement à l’audition, une discussion s’engage au sein de la commission des finances sur le bien-fondé de travailler sur cette résolution. En effet, une pétition analogue est actuellement traitée à la commission des pétitions et une partie de la commission des finances s’inquiète d’un éventuel travail à double. Dans l’impossibilité apparente de transmettre cette résolution à la commission des pétitions (qui a déjà entamé un travail sur l’objet qui lui a été renvoyé), la commission des finances décide d’entamer les travaux sur cette résolution.

M. Gauthier rappelle que les «résolutionnaires» avaient souhaité, comme cela avait été le cas par le passé avec la résolution du 3 janvier 2003, que ce texte soit voté sur le siège puisqu’il s’agit d’une déclaration du Conseil municipal. Le plénum en a cependant décidé autrement.

Par ailleurs, il recommande à la commission la lecture du Mémorial du Conseil municipal du 3 juin 2003 au soir, où, justement, une résolution quasi similaire qui traitait de l’accord général sur le commerce et les services, a été discutée puis votée. Cette résolution était de M. Jacques François, M. Alain Marquet, M^{me} Liliane Johner et M^{me} Sandrine Salerno. Pour cette résolution, il précise que l’argumentaire le plus complet consiste en un article paru dans le *Monde diplomatique*, «Accords de libre-échange tous azimuts, cinquante Etats négocient en secret la libéralisation des services» datant de septembre 2014. Il en cite un bref paragraphe qui explique ce dont discutent les «négociateurs secrets», dans les locaux de l’ambassade d’Australie à Genève: «La libéralisation doit se comprendre comme la soumission aux règles d’une concurrence que ne saurait contrarier aucune norme sociale, sanitaire ou environnementale: un code du travail nuisant à la rentabilité d’un investissement, un principe de précaution jugé trop contraignant, la fixation de limites à la pollution engendrée par une industrie...».

Le but de ces négociations serait donc bien de «faire sauter tous les verrous nationaux» qui pourraient empêcher une libéralisation généralisée et une mise en concurrence généralisée de toute forme de service public et de service à la population: santé, éducation, voirie, etc. En décembre 2011, la conférence ministérielle réunie à Genève prend acte du blocage des négociations du cycle de Doha dans le cadre de l’OMC. Du fait de ce blocage, 53 pays ont décidé de néanmoins

poursuivre les négociations mais en secret, afin de s'autoproclamer «très bons amis des services». Ils entament des pourparlers le 15 février 2012, le conseil des ministres de l'Union européenne ne délivrant son mandat qu'un an plus tard, le 18 mars 2013 et le document qui fonde la position de l'UE n'est pas rendu public.

Ainsi, non seulement les négociations sont secrètes mais, de plus, une clause interdit la divulgation des négociations et des accords jusqu'à cinq ans après leur signature. La Suisse est partie prenante à ces négociations. Grâce à un autre commissaire, qui l'a relevé la veille, il convient de savoir qu'une interpellation a été déposée par une conseillère nationale écologiste le 17 mars 2014. (Les différents documents sources sont transmis aux commissaires.) Le Conseil fédéral explique, dans sa réponse, le danger du secret et l'impossibilité de se désister si l'une des parties le décidait ultérieurement. Le Conseil fédéral dit, en substance, n'avoir pris aucun engagement sur aucun des dossiers traités dans le cadre de ces négociations malgré le fait qu'il en soit partie prenante et qu'il communiquera le résultat des négociations. Avant de terminer, il tient à mentionner l'existence d'un syndicat qui regroupe l'ensemble des syndicats des services publics, l'internationale des services publics, qui compte environ 20 millions de membres dans 154 pays et qui a organisé la journée internationale de lutte contre ces accords le 28 avril dernier. Enfin, il tient à recommander aux commissaires la lecture du site Wikileaks grâce auquel les informations relatives à ces négociations ont été portées à la connaissance du public.

En complément, M. Gomez tient d'abord à affirmer le caractère municipal de cette problématique et de ses enjeux. Il souligne la dangerosité de ce projet qui prévoit d'importer en Europe le modèle américain. En Europe existe en effet le principe de précaution, que le système américain ignore largement au profit du principe des litiges: sur la base de dégâts commis, un procès est intenté, des sommes peuvent être versées, etc. Avec ces accords, le principe de précaution est menacé de disparition. De plus, n'importe quelle entreprise privée internationale pourrait venir reprocher, par exemple à la Ville de Genève, de modifier le marché en subventionnant tel ou tel autre service public ou en instituant des normes de protection sociales ou environnementales. En outre, comme l'a rappelé un commissaire, ce projet retire du pouvoir au peuple en cela que la législation nationale sera considérée comme un élément secondaire. Comme pour l'accord sur les services, il est nécessaire que les municipalités et l'Etat, dans son acception la plus large, s'expriment dès à présent et fassent pression sur la Confédération pour que les négociations menées actuellement soient rendues publiques. Il convient de voter au plus vite cette résolution pour que le Conseil administratif puisse prendre contact avec les autorités suisses.

M. Gauthier conclut en rappelant le rôle prééminent de Genève sur le plan international et en soulignant l'importance de la charge symbolique de la résolution. Il mentionne notamment le panneau «Genève» à la hauteur de l'OMC au

bas duquel il existe encore la plaque que le Conseil administratif de l'époque avait fait apposer et sur laquelle on peut lire: «Genève, ville hors AGCS». Déjà en 2003, à la suite de l'adoption de la résolution par le Conseil municipal, un grand nombre d'autres villes se sont aussi déclarées non-AGCS, dont le Conseil de Paris. Aujourd'hui, les autres communes genevoises sont bien sûr invitées à se déclarer également hors TiSA.

Une commissaire propose l'audition du maire ou de M^{me} Salerno afin d'éclairer les marges de manœuvre du Conseil administratif. Elle explique que cela pourrait également permettre d'enrichir les invites de la résolution.

Un commissaire rappelle quant à lui que Genève, qui a certes un rôle important à jouer sur le plan international, est notamment le siège de l'OMC et qu'à ce titre l'observation d'une certaine neutralité pourrait être souhaitable. N'est-il pas préférable que ces négociations puissent se tenir à Genève, comme se tiennent les sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU auxquelles nous garantissons un cadre démocratique? Cela ne participe-t-il pas de ce qui fait la vitalité de la Genève internationale? Et, enfin, cela ne permet-il pas d'exercer une forme de contrôle démocratique? Il précise qu'il ne parle pas de la participation de la Suisse à ces négociations. Revenant sur la présentation de M. Gauthier, il souhaite connaître les dates de publication des divers articles cités car certains Etats ont maintenant décidé, face à la pression populaire, de publier un certain nombre d'engagements et d'ainsi lever un coin de voile sur ces accords.

M. Gauthier répond que ces négociations ne se déroulent précisément pas dans le cadre de l'OMC. C'est justement parce qu'elles ont été bloquées dans ce cadre par une action démocratique que 53 pays ont décidé de poursuivre les négociations dans un cadre secret, dans l'enceinte de l'ambassade d'Australie, rue de Lausanne, à Genève pour interdire le travail démocratique qui pourrait se faire au sein de l'OMC. Concernant la publication d'un certain nombre d'engagements par plusieurs Etats, il souligne le fait que c'est bien la pression populaire qui a permis de rendre public ce qui était, sans cela, voué à rester secret.

Le commissaire estime qu'il existe une limitation intrinsèque à l'argumentation de son préopinant. Il souligne que la Suisse conduit sa politique en concluant des accords avec plusieurs Etats dans différents domaines: certains de ces accords se concluent en dehors de l'OMC. Ces derniers accords doivent-ils pour autant être considérés comme nuls? Non. La question qui se pose dès lors est la suivante: pour exercer une pression fondée sur le modèle démocratique que représente Genève, ne vaudrait-il pas mieux encourager les Etats à la transparence plutôt que de condamner ces négociations et d'adopter à leur égard une attitude de rejet?

M. Gauthier tient à apporter une incise personnelle. Il explique qu'il a travaillé plusieurs années durant dans une organisation humanitaire, comme M. Gomez. Cette organisation humanitaire se trouve parfois dans l'obligation de

conduire des négociations en garantissant une grande confidentialité. Or, en ce qui concerne la présente résolution, il n'est absolument pas question de ce type de nécessité: l'organisation même des Etats est ici en question. Le principe défendu ici n'est pas du tout antinomique avec la vision de Genève comme espace pour la démocratie.

Un autre commissaire s'interroge: dans la mesure où cette résolution demande à la Ville de Genève de prendre une position officielle, ne vaudrait-il pas mieux que ce texte quitte la commission au plus vite pour être soumis au Conseil municipal? Les auditions ne paraissent en effet pas véritablement nécessaires et, que l'on soit ou non en faveur de cette résolution, son caractère urgent est incontestable.

M. Gauthier abonde en ce sens.

Un autre commissaire souhaite que les pétitionnaires présents puissent lui rappeler ce qu'était le cycle des négociations de Doha.

M. Gauthier explique en substance qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a eu une tentative multilatérale de créer l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). A la suite de cela, il y a eu ce qu'on appelle le cycle de Doha. Le GATT s'est transformé en OMC en 1996 avec l'accord de Marrakech. Enfin, c'est dans le cadre de l'OMC qu'un certain nombre d'accords multilatéraux sont négociés. Parce que les négociations ont échoué, les 53 Etats ont choisi de sortir du cadre de l'OMC.

Un commissaire tient à rappeler que l'OMC, avant d'être institutionnalisée par les accords de Marrakech, consistait en un «club informel» doté d'un petit secrétariat flexible qui ne représentait pas l'ensemble des pays et qui, pendant cinquante ans, a négocié à Genève. Ainsi, durant cinquante ans, on a toléré, à Genève, précisément ce que les auteurs de la résolution combattent aujourd'hui; en prenant le risque d'une telle résolution, la Ville de Genève risque de faire passer un message désastreux à la Genève internationale.

Alors qu'un commissaire remercie pour cette information, M. Gomez affirme ne pas comprendre le complément d'information apporté. En effet, la conférence interministérielle de Doha, déjà à l'époque, avait pour vocation la libéralisation des marchés agricoles. On a dit aux pays pauvres qu'ils pourraient devenir riches et qu'ils devraient baisser leurs barrières douanières. Ces cycles de Doha n'étaient pas secrets. Ils ont donné lieu à une opposition car ils risquaient de détruire une certaine agriculture dans le tiers monde. Aujourd'hui, avec ce nouveau projet, il est question de baisser les barrières qui pourraient exister sur les investissements et sur les investissements dans les services. C'est cela que les Etats doivent expliquer à leurs opinions publiques. Le principe de la Genève internationale repose sur l'existence de forums de discussions représentatifs. Il s'agit précisément de

défendre cette Genève internationale et en aucun cas cette résolution ne vise à l'attaquer.

Un autre commissaire souhaite clarifier les intentions des auteurs de la résolution: s'agit-il bien pour eux de rendre nécessaire la publicité de ces discussions pour qu'un vrai débat démocratique s'engage?

M. Gauthier confirme qu'il s'agit bien de cela, et de faire pression en ce sens sur un plan symbolique. Il rappelle à ce sujet qu'une précédente résolution, consécutive à la répression sanglante d'une grève de travailleurs du pétrole au Kazakhstan, qui s'appuyait sur l'achat à Genève d'une villa par un membre de la famille du dictateur, a été reprise in extenso par le Conseil de l'Europe. En outre, des journalistes kazakhs ont interviewé les auteurs de la résolution et ont pu faire libérer certains de leurs collègues détenus. Il importe ainsi de ne pas sous-estimer la charge symbolique de la Ville de Genève.

Se référant alors au complément apporté précédemment par un commissaire, il tient à préciser que c'est précisément parce qu'il s'agissait d'abord d'un «club fermé» que l'OMC, une organisation démocratique, a ensuite été créée. Il s'étonne que d'aucuns veuillent revenir en arrière.

Le commissaire, auteur du complément, estime que si un accord devait être signé, alors un secrétariat serait mis sur pied qui administrerait cet accord, et qui serait une organisation internationale. C'est ainsi que les choses naissent dans la communauté internationale, de façon pragmatique. L'Union européenne s'est construite sur ce modèle. De plus, il tient à affirmer qu'aucun accord international ne pourrait être ratifié par la Suisse sans que la population ne puisse être saisie ou qu'un référendum ne puisse être lancé. Enfin, personne ne peut sérieusement penser qu'il faut privatiser le bois de nos forêts, l'eau de nos rivières, le granit de nos montagnes. Il existe en effet des tâches régaliennes. Dans une négociation il peut y avoir au départ des propositions qui paraissent excessives, puis il y a un consensus qui se fait. Il n'y a donc aucune crainte à avoir pour Genève, qui doit continuer à être considérée comme une place neutre de négociation.

Discussion et vote

Alors que certains commissaires auraient souhaité des auditions complémentaires, une large majorité de la commission estime que cela n'est pas nécessaire et qu'il convient que le Conseil municipal puisse traiter au plus vite de cet objet.

La présidente met alors vote la résolution R-181 qui est acceptée par 8 oui (1 UDC, 2 MCG, 1 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 4 non (3 LR, 1 DC) et 1 abstention (UDC).

Informations complémentaires sur FATCA fournies par les résolutionnaires:

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Cycles_de_négociations_commerciales_multilatérales
- <http://www.melchior.fr/GATT-et-OMC.3949.0.html>
- http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/inbrief_f/inbr00_f.htm
- <https://wikileaks.org/tisa-financial/>
- http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f7420aa2-02cc-11e4-b15c-92443eee623d/TISA_vers_une_déréglementation_tous_azimuts_des_services_publics
- http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-les-trois-dangers-du-nouvel-accord-mondial-de-liberalisation_4452743_4355770.html

M. Alfonso Gomez (Ve). La résolution R-181 a été acceptée en commission des finances par 8 oui contre 4 non et 1 abstention; un large consensus a donc été trouvé, qui reflète les craintes du Conseil municipal, ainsi que des parlements en général et de l'opinion publique.

Chers collègues, je suis persuadé que chacun d'entre vous a lu l'excellent rapport R-181 A de M. Simon Brandt. J'aimerais cependant souligner certains points à mon sens extrêmement importants qui justifient le vote de cette résolution. Elle demande que le Conseil administratif fasse tout ce qui est en son pouvoir auprès des autorités fédérales, surtout, mais également cantonales, afin de rendre publics les accords TiSA (Trade in Services Agreement). Ceux-ci sont actuellement négociés dans le plus grand secret par... M. Sylvain Thévoz pourra traduire, puisqu'il a tenté hier de s'exprimer en anglais: «... the very good friends», c'est-à-dire un cercle vertueux d'une vingtaine d'Etats qui ont tout intérêt à privatiser un certain nombre de services.

Non seulement ces négociations se déroulent dans le plus grand secret, en plus il semblerait qu'elles soient assorties de clauses interdisant la divulgation des accords jusqu'à cinq ans après leur signature. C'est tout de même assez étonnant! Tout cela mérite au moins que l'opinion publique et les parlements en prennent connaissance.

Nous savons déjà, par WikiLeaks, que les accords TiSA négociés principalement par 23 pays sont une véritable bombe à retardement. Pourquoi? Notamment parce qu'ils prévoient des mécanismes permettant à des multinationales d'attaquer des Etats en faisant fi des accords entre pays, ce qui n'est pas possible actuellement. Des entreprises qui ont investi dans un Etat ayant le monopole de certains services pourraient l'attaquer, si une décision politique – donc l'expression de la citoyenneté – refusait leur libéralisation. Au-delà de l'atteinte à la souveraineté nationale, les accords TiSA mettent en péril plusieurs politiques publiques.

Je souligne également que les bases juridiques sur lesquelles ils semblent s'appuyer sont les mêmes que celles de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) que les Etats avaient reçu mandat de conclure lors du cycle de négociations de Doha en 2001. Il s'agit donc bel et bien d'essayer de ramener par la fenêtre un accord éjecté par la porte... Je précise que celui-ci avait aussi été prévu dans le plus grand des secrets, à l'époque. Heureusement, il a échoué grâce à la mobilisation de l'opinion mondiale.

Depuis février 2012, le gouvernement suisse participe activement aux négociations autour des accords TiSA. Comme je l'ai déjà dit, ils se fondent sur des processus contraignants risquant de limiter fortement l'autonomie et la maîtrise des Etats – et, à plus forte raison, des populations. Leur portée dépasse largement le domaine du commerce. C'est ainsi que leurs objectifs ont été compris – même par les parlementaires de l'Union démocratique du centre au Grand Conseil, qui s'y sont opposés en soutenant la résolution cantonale R 765.

La ratification des accords TiSA n'aboutirait qu'à une remise en cause des fondements mêmes de nos sociétés, que ce soit en termes d'accès aux services de base, de démocratie semi-directe ou de droit d'initiative et de référendum.

Telles sont les raisons pour lesquelles les Verts s'opposeront évidemment à ces accords. Nous voterons la résolution R-181 et demandons au Conseil administratif une information exhaustive sur leurs objectifs. Pour ce faire, il faut que le contenu des négociations soit rendu public. Ainsi, on pourra prendre les dispositions nécessaires pour que la Suisse s'en retire immédiatement – ou, du moins, le plus rapidement possible. Voilà pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter la résolution R-181 sur le siège. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). J'entends déjà les remarques et objections de celles et ceux pour qui la libéralisation est la solution à tous les problèmes: selon eux, la Ville de Genève ne pourra rien changer à ces négociations ni à la position de la Suisse en la matière. Dans le cas présent, cependant, les communautés publiques, les villes, les cantons suisses et la Confédération elle-même risquent de se voir dépossédés de presque toutes leurs compétences. Je veux parler des services publics, qui relèvent aujourd'hui des collectivités et des pouvoirs publics: énergie, transports, éducation, santé, eau, infrastructures d'utilité publique.

Nous sommes attachés à tout cela, y compris bien sûr aux services de pompiers – nous en avons eu une belle démonstration hier, lors du débat sur les projets de délibérations PRD-107 et PRD-108. Ils ont été votés en urgence sans passer en commission, mais cela montre que nous avons de l'attachement pour le Service d'incendie et de secours en tant qu'entité publique.

Or, les accords TiSA prévoient une déposition des services publics et l'abolition de la possibilité, pour les Etats, de juger si tel ou tel service doit être maintenu ou non. Ces décisions ne relèveront plus des pays signataires – dont la Suisse – mais d'un tribunal d'arbitrage international. Ce dernier jugera, pour toute cause que n'importe quelle multinationale aurait la possibilité d'intenter, si la Suisse ou la Ville de Genève – par exemple – doivent privatiser tel ou tel service considéré comme n'ayant pas à rester dans le domaine public. C'est donc ce tribunal d'arbitrage international qui décidera, avec l'accord de la Suisse, si une collectivité publique peut ou non maintenir tel ou tel service en son sein.

Les services publics sont trop nombreux pour que je les passe en revue de manière détaillée ici. J'insiste cependant sur le fait qu'ils répondent à des besoins de la population auxquels le marché libéralisé ne peut pas répondre – surtout à l'époque de la globalisation que nous vivons aujourd'hui. Il faut que nous ayons la maîtrise et la souveraineté des services publics que nous voulons offrir et garantir à la population. Pour ces raisons, chers collègues, comme mon préopinant des Verts, je vous invite à voter la résolution R-181 sur le siège.

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à fait par hasard, j'ai entendu ce matin qu'il était abondamment question à la Radio Télévision Suisse (RTS) de ces tentatives d'accords TiSA entre les Etats-Unis, l'Union européenne et une vingtaine d'autres pays – dont certains en Asie. Il est intéressant d'observer la manière de procéder. En réalité, on avait déjà tenté de concrétiser ces accords de libre-échange – au sens très large du terme – dans le cadre du cycle de Doha entrepris par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade).

L'OMC ayant échoué, on revient maintenant par la bande avec des accords presque bilatéraux – c'est-à-dire entre les Etats-Unis, d'une part, et différents groupes de pays, d'autre part – pour pouvoir ensuite les intégrer à l'OMC. Ou alors, ce sera la mort de l'OMC, mais il y aura un autre «machin» encore plus gros – passez-moi le terme!

Nous y voyons différents dangers. Premièrement, produits et importations seront totalement libéralisés, ce qui signifie que l'Europe est prête à importer n'importe quel produit venant de nos chers amis des Etats-Unis d'Amérique – mais transgénique, bœuf aux hormones... – en acceptant leurs normes. J'en passe, et des meilleures! Ce faisant, l'Europe abandonnera ses principes déjà fixés – que, pour notre part, nous dénonçons par ailleurs, car la réglementation folle de la Commission européenne concernant certains produits a de l'influence en Suisse. Je citerai le fameux exemple du cassis de Dijon, qui est une aberration économique – et même hygiénique: il y va de la santé publique!

Il serait bon d'avancer dans la direction que propose la résolution R-181. Je sais que le Conseil national a déjà parlé de cette problématique mais, malheureusement, il n'y a pas eu de majorité pour remettre en cause la réglementation européenne. Dans le cas que je viens de citer, son application n'a rien rapporté du tout à notre pays, puisqu'il n'y a pas eu de véritable baisse de prix et que la qualité des produits a baissé, ceux-ci ne correspondant pas aux standards suisses. Voilà comment, si nous continuons ainsi, il n'y aura bientôt plus de standards suisses! Et si les accords TiSA sont signés, il n'y aura plus de standards européens non plus! Voilà un des dangers, à mon avis.

Pire encore: les services publics ou régaliens – police, hôpitaux – pourront être mis sur le marché, avec toutes les conséquences que l'on imagine. S'il s'agissait d'améliorer la compétitivité de certaines prestations par des contrôles et des cautèles, nous pourrions entrer en matière. Mais pas du tout! Des tribunaux privés décideront du sort des tâches publiques votées dans les parlements! Est-ce bien cela que vous voulez, Mesdames et Messieurs qui prônez la signature des accords TiSA par la Suisse? C'est une aberration! Il faut la refuser. La Suisse doit se retirer des négociations, elle n'y a aucun intérêt ni économique ni politique.

Pour ces raisons, chers collègues, le Mouvement citoyens genevois vous invite à voter sur le siège aujourd'hui la résolution R-181. (*Applaudissements.*)

M. Sylvain Thévoz (S). Je commencerai par une petite citation – en français, cette fois – de Jean Jaurès. Cela nous fera un peu de culture... Elle est peut-être longue, cependant je crois qu'elle s'applique exactement à l'enjeu du présent débat. «Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. (...) Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité.» Ce discours a été prononcé par Jean Jaurès en 1906.

Cette citation reflète la position du Parti socialiste, cohérente depuis le début du siècle jusqu'à aujourd'hui, dirais-je – y compris face aux accords TiSA sur le commerce des services. Evidemment, c'est une attaque frontale contre les ouvriers, contre les employés et contre le service public.

Il y a deux éléments majeurs: le premier est la confidentialité dans laquelle ces accords sont actuellement négociés, soustraits ainsi à tout débat démocratique, au pouvoir du peuple d'en avoir conscience et de les influencer. Pour le Parti socialiste, cela n'est pas acceptable en démocratie. Et cela se passe à Genève! Le deuxième élément est, bien entendu, lié au contenu même de ce qui est en train de se décider dans ces discussions secrètes et qui est directement lié à notre quotidien.

Par exemple, souhaitons-nous que les cantines publiques du parascolaire soient placées au même niveau que McDonald's, afin que cette firme puisse nous dire: «Dans vos cantines, vous servez des repas un peu plus chers que ce que je propose, il est donc légitime que j'attaque la Ville de Genève pour pouvoir obtenir cette part de marché.» Souhaitons-nous que l'eau, la santé, nos transports – aujourd'hui bien gérés et de qualité – soient soumis aux attaques néolibérales et ainsi désordonnés, désorganisés au nom de rapports financiers? Voulons-nous remettre en cause la qualité de notre quotidien, de notre santé – et même de notre vie? Non! Pour le Parti socialiste, je le répète, ce n'est pas acceptable.

Je vois M. Genecand qui rit... Je peux comprendre que le Parti libéral-radical rigole, puisque ce que je viens de décrire correspond exactement à sa politique de libéralisation. La jungle économique, c'est bien – si vous êtes un gros lion, aucun souci! Le problème, c'est qu'il n'y a pas que des gros lions dans la société... Il y a aussi des personnes qui ont besoin d'être protégées, qui sont attachées à un service de qualité. Il y a des citoyens – le Parti socialiste les défend et se range de leur côté – qui ne sont pas prêts à tout bazarder au nom du marché et du libéralisme; ils ne veulent pas d'un service public bafoué, de qualité moindre.

Bien entendu, le Parti socialiste acceptera la résolution R-181 et refusera les accords TiSA. Vous pouvez rire, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, le rire est gratuit... mais le Parti socialiste reste cohérent et suit sa ligne. Merci! (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, alors que de nombreux Etats membres de l'OMC résistent encore au cycle de Doha – à tel point que les négociations sont bloquées –, il est absolument scandaleux que les Etats-Unis, la Suisse et les pays de l'Union européenne contournent ce cadre légal et démocratique en continuant de négocier de leur côté, à huis clos, les accords TiSA sur le commerce des services. L'enjeu est d'importance, puisque ceux-ci permettront même d'ouvrir à la libre concurrence internationale des services publics essentiels dans un Etat de droit: santé, éducation, transports, distribution d'eau, etc.

Il faut le rappeler: à l'heure actuelle, ces services publics sont financés par les contribuables. Si les accords TiSA sont conclus, nos impôts serviront à financer des entreprises privées sans aucune garantie d'obtenir en retour des prestations de base.

Comme d'autres accords de ce type, ils instaureront un mécanisme de réglementation des différends entre investisseurs et Etats confié à des tribunaux d'arbitrage externes, indépendants du droit des Etats contractants. En cas de conflit, les entreprises pourraient défendre leurs droits en poursuivant directement les Etats et toute législation contraire à leurs intérêts.

De plus, les Etats verraient leur pouvoir de légiférer fortement limité dans des domaines comme les normes de protection de la santé ou de l'environnement, par crainte de dédommagements exigés par de grandes entreprises qui pourraient atteindre des sommes faramineuses.

L'acceptation des accords TiSA serait une menace très sérieuse pour les droits démocratiques: non seulement ceux des citoyens, mais aussi ceux des élus. Vous, moi, tous les élus quel que soit leur niveau – fédéral, cantonal ou communal – nous nous retrouverions avec des compétences fortement réduites.

Par ailleurs, des rapports d'experts montrent que les gouvernements – dont les municipalités – ne pourraient plus replacer sous leur autorité des services publics dont la privatisation s'avérerait un échec. Ces accords empêcheront aussi les gouvernements de créer de nouveaux services publics. Les Etats se verront donc privés de toute marge de manœuvre dans des domaines relevant de leurs compétences. C'est une atteinte grave à l'indépendance et à la souveraineté nationale, que l'Union démocratique du centre ne saurait tolérer. Nous espérons que le peuple le comprendra lors du vote de notre initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)», qui concerne la primauté du droit public.

En l'état, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre acceptera la résolution R-181. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (EàG). Je suis l'un des initiateurs et des rédacteurs de la résolution R-181 et je me réjouis de voir qu'une majorité semble se dessiner au sein du Conseil municipal pour l'accepter. Certes, il faut dire – ce que ne manqueront pas de nous faire remarquer nos collègues du Parti libéral-radical, qui s'appuient généralement sur cet argument et le répètent avec beaucoup d'insistance – que la Ville n'est pas l'autorité compétente pour traiter les négociations concernant les accords TiSA. Nous le savons parfaitement! Ces négociations relèvent du Conseil fédéral et doivent être traitées à ce niveau-là, c'est évident.

Néanmoins, vu l'importance symbolique et le poids de la responsabilité qui, historiquement, pèse sur les épaules de notre ville et de notre canton, il est extrêmement important que la Ville de Genève montre, déclare, clame haut et fort qu'elle n'accepte pas ces méthodes de négociation. D'ailleurs, il ne s'agit pas

de véritables négociations, mais d'une sorte de *business plan* décidé en catimini par un groupe d'Etats qui s'attribuent le droit de légiférer hors de tout contrôle démocratique. C'est là le plus grave, comme d'autres l'ont rappelé tout à l'heure.

Ces négociations, même si elles se déroulent au niveau fédéral, ont donc des impacts immédiats sur notre et nos communes, raison pour laquelle la troisième invite de la résolution R-181 demande que la Ville de Genève se déclare «zone hors TiSA» et engage les autres villes de Suisse – voire d'Europe – à faire de même.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, même si le Conseil municipal n'est pas au «bon» niveau pour négocier, je vous enjoins d'accepter la résolution R-181, afin que nous puissions fièrement continuer ce que les fondateurs de la Suisse ont décidé lors du Serment du Grütli: qu'il n'y ait pas de juges étrangers pour décider de la justice dans notre pays. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez remarqué comme moi, j'imagine, que nous avons 159 points à l'ordre du jour... Or, nous sommes en train de nous exprimer sur de grandes organisations et des affaires d'ordre mondial qui nous dépassent complètement.

Je rappelle la teneur des trois invites de la résolution R-181: «Le Conseil municipal (...) exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires.» Nous exigeons! «Le Conseil municipal déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique.» Nous faisons des déclarations! «Le Conseil municipal déclare d'ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.» Nous exhortons le monde entier à se mêler de problèmes qui, de toute façon, seront traités là où il faut – c'est-à-dire au niveau du parlement fédéral.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, souhaite que nous cessions de nous couper des préoccupations quotidiennes des Genevois et que nous nous occupions un peu plus de ce qui concerne notre cité, notre brave ville de Genève! Ici, une fois de plus, on s'enferme dans les grands discours et les grandes déclarations. C'est vraiment un coup d'épée dans l'eau! Nous ne voterons pas la résolution R-181, car nous refusons de nous livrer à ce manège! (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Je signale aux personnes qui se trouvent à la tribune du public que la prise de son ou d'images est interdite sans l'autorisation du président. Merci!

M^{me} Maria Casares (S). En préambule, j'aimerais répondre à M. Lathion, qui s'énerve et s'offusque de la résolution R-181. Il entend s'y opposer, car elle demande de rendre public le contenu des négociations secrètes sur les accords TiSA. Notre assemblée a été élue démocratiquement, que je sache! Elle est donc attachée au principe de transparence et veut que les choses soient connues du grand public. De ce fait, les accords TiSA doivent l'être aussi, tant au niveau du Conseil municipal que de la population. C'est pour cette raison que le Parti socialiste – entre autres – exige à son tour la publication immédiate des négociations sur les accords TiSA.

Pour ma part, en tout cas, cette problématique me touche particulièrement. Je rappelle qu'il s'agit d'accords secrets. Depuis 2013, 23 pays qui se définissent comme les «vrais bons amis des services» participent aux négociations. Tel est le nom qu'ils se donnent! Ce sont eux qui décident que les services publics – l'enseignement et la santé, par exemple – doivent être privatisés, non pas seulement par petits bouts, mais en totalité. Voilà pour les «vrais bons amis des services publics»!

Ils considèrent en fait que l'OMC n'est pas assez rapide et efficace. L'OMC n'est pas suffisamment bonne élève pour dérégulariser les services publics... Voilà pourquoi ils se sont arrogé le droit de se constituer en groupe et de décider des accords TiSA, sur lesquels il ne sera pas possible de revenir en arrière après les avoir signés. Que feront alors les parlements municipaux, cantonaux et fédéral? Je me le demande! Si ces accords sont appliqués en Suisse, à quoi servirons-nous? A rien du tout!

Mais la justice, elle, sera utile. Prenons un exemple. Malgré le fait que le peuple suisse souverain a voté contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) et que la Confédération doit normalement respecter ce choix, même si le Conseil fédéral décide qu'il faut respecter la volonté du peuple en Suisse, une entreprise nord-américaine spécialisée dans le commerce de produits à base d'OGM pourra utiliser les tribunaux suisses non seulement pour attaquer l'Etat, mais également pour lui réclamer beaucoup d'argent à cause des éventuels préjudices financiers que la décision du peuple risquerait de lui faire subir.

Je le répète, on ne pourra pas revenir en arrière. Dans quelques années ou même quelques mois – je ne connais pas les délais d'application des accords TiSA une fois ceux-ci signés – lorsqu'ils interviendront sur notre marché économique, on ne pourra plus dire qu'on n'en veut pas. On ne pourra pas faire croire aux entreprises locales suisses, genevoises et communales qu'on n'était pas au

courant. On se lamentera de voir disparaître les petites entreprises de notre territoire à cause de la diminution du pouvoir d'achat et de l'emploi.

Mesdames et Messieurs, pour le Parti socialiste, il est hors de question d'accepter de telles négociations. Nous refusons d'être partie prenante du processus de dérégularisation des services publics. Il y va de notre avenir! La droite – Parti libéral et consorts – parle sans cesse de l'avenir de nos enfants. Mais que leur léguons-nous? Je me pose la question, et le Parti socialiste avec moi. Que léguons-nous à nos enfants? La jungle du marché économique? J'exagère peut-être, néanmoins Emile Zola a écrit beaucoup de choses très intéressantes à ce sujet. Peut-être en reviendrons-nous à ce stade-là, si la Suisse continue à participer aux négociations sur les accords TiSA.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste tient à la cohésion sociale que la Suisse – notre Suisse – a construite. Il est vrai que nous n'avons pas un modèle économique parfait, cependant nous tenons à notre démocratie. Nous pensons que les accords TiSA sont mauvais en soi, néfastes pour l'avenir de l'économie, du social et des services publics. Merci de les refuser en votant la résolution R-181! (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Tout ce qui vient d'être dit et entendu est magnifique... Quant à moi, je suis d'accord avec presque tout le monde! Je pense qu'il s'agit d'une problématique un peu technique. Je sais que nos débats sont retransmis à la télévision, malheureusement ou heureusement. J'en profite pour tirer la sonnette d'alarme – puisqu'à Genève on n'a pas la possibilité de tirer la chasse d'eau – à propos des accords TiSA.

N'oublions pas que nous sommes pour la démocratie avant toute chose, nous voulons donc garder notre liberté. C'est ce qui nous a sauvés durant la dernière guerre mondiale – et cela nous a permis aussi de sauver beaucoup de gens.

Si ces magnifiques accords TiSA sont signés, cela signifie que les riches pourront gouverner le monde. Il y a longtemps qu'ils en rêvent! Ils ont déjà fait main basse sur pas mal de choses, mais là ils pourront décider s'ils ouvrent ou ferment les robinets de l'économie. Je reviens toujours au même leitmotiv: nous siégeons ici pour nos enfants et nos petits-enfants. On dit que Genève est une ville internationale et on promeut le Grand Genève – ce n'est pas le sujet de ce soir, cependant je le mentionne pour insister sur le fait que nous devons montrer l'exemple! Je vous prie de croire que le monde entier a bien souvent le regard tourné vers nous, Mesdames et Messieurs. Nous devons donc, du haut de notre bastion – notre citadelle! –, rester debout et vaillants pour montrer l'exemple au monde.

Il est très important que nous nous prononcions sur les accords TiSA. Vraiment, cela se passe de commentaires. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir permis pendant quelques minutes de m'exprimer librement, avec mon cœur, afin de mettre en garde le monde contre certaines choses immondes. Il s'agit en effet d'une nouvelle forme de guerre pour envahir le monde. La guerre des mondes!

M. Adrien Genecand (LR). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à Monsieur Thévoz. A la fin de son intervention – qui n'était que l'énoncé du credo du parfait petit socialiste contre le néolibéralisme, le capitalisme et la spéculation... on a même eu droit aux masses ouvrières! – il manquait le moment où il aurait arraché sa chemise en disant: «La morale, c'est moi!» Voilà qui aurait donné un peu de pep à sa magnifique intervention...

Passé ce moment de légèreté, je rappellerai ici quelques points importants. Les tenants de la résolution R-181 semblent vouloir faire comme les Allemands de l'Est avec le mur de Berlin: ériger une zone hors TiSA tout autour de la ville de Genève. Peut-être devraient-ils étudier un peu l'histoire en matière de liberté d'échange – qu'il s'agisse de services ou d'autres biens – et, surtout, d'une autre forme de liberté qui leur tient à cœur: la liberté de déplacement des gens. La libre circulation des personnes et celle des biens et des services sont exactement la même chose!

Mesdames et Messieurs de la gauche, je ne comprends pas bien votre posture. Si vous voulez agir contre les accords TiSA – pour autant qu'ils soient ratifiés – signez vite l'initiative de l'Union démocratique du centre évoquée tout à l'heure! Elle demande la primauté du droit fédéral sur le droit international. Je suis sûr que M. Pagan pourra vous la faire signer! N'oubliez pas de signer l'initiative de l'Union démocratique du centre, Mesdames et Messieurs les membres du Parti socialiste, d'Ensemble à gauche et des Verts! Cela réglera votre problème sur la distinction entre «notre» droit et le droit dont nous ne voudrions pas.

Mais franchement, ne venez pas nous faire croire que la Ville de Genève peut agir contre des accords internationaux dont je vous rappelle au passage – car cela vous a peut-être échappé – que des socialistes sont parmi les initiateurs: notamment Pascal Lamy et Dominique Strauss-Kahn. Vous pouvez ne pas aimer ces personnages, je vous rappelle simplement que ce sont des socialistes – et des socialistes émérites, qui plus est! Si eux ont estimé que la libre circulation des biens et des marchandises était essentielle, notamment sur le plan économique, car elle apporte la prospérité en Europe et partout ailleurs dans le monde, peut-être pourriez-vous vous rallier à leur position?

Je ne comprends pas qu'une frange de personnes croie pouvoir régler au sein du Conseil municipal le sort des accords TiSA. C'est complètement démentiel! Je

rappelle que le Parti socialiste, notamment, a signé ce matin un communiqué sur l'interprétation formelle d'un article du règlement du Conseil municipal, expliquant que nous ne pourrions plus nous convoquer nous-mêmes pour prendre des décisions souveraines. Et maintenant, on nous dit que ce même Conseil municipal incapable de se convoquer lui-même pourrait interférer dans les décisions de l'OMC et les négociations sur les accords TiSA? Mais vous délirez complètement! (*Applaudissements.*) Vous êtes dans l'absurde le plus démentiel! Les négociations menées entre Etats de façon multilatérale ne seront jamais modifiées par le Conseil municipal de la Ville de Genève, qui n'a pas à les accepter ou à les refuser.

Revenons aux vraies prérogatives de notre parlement, qui consisteraient – par exemple – à engager 25 pompiers supplémentaires... ou à décider de rénover les routes. Cependant ne nous attaquons pas à de grands principes fondateurs qui sont hors de nos compétences. C'est de la gesticulation pour se donner bonne conscience! Et c'est honteux vis-à-vis de ceux que la gauche prétend défendre. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les socialistes, que cela fait bien longtemps qu'on n'a plus vu d'ouvriers dans votre parti!

Dès lors, occupez-vous plutôt des vraies problématiques qui concernent la Ville de Genève. Prenons un cas simple: puisque vous êtes d'avis qu'il faudrait régler autrement les grands principes fondateurs de l'échange de biens et de services, puisque vous croyez que notre collectivité peut proposer autre chose, attaquez-vous d'abord à la problématique des marchés publics. Si vous ne les jugez pas adéquats pour défendre correctement l'attribution de biens et de services à Genève, commencez par là. Vous vous apercevrez assez vite que la Ville n'est pas compétente en la matière et ne peut décider n'importe comment tout ce qu'elle entend faire. Vous vous rendrez à l'évidence!

Logiquement, vous devriez soutenir l'initiative de l'Union démocratique du centre – mais je trouverais fort regrettable d'en arriver à une situation où le Parti socialiste et l'Union démocratique du centre s'entendent sur un sujet aussi fondamental que la libre circulation de biens – et peut-être, demain, des personnes. En ce qui me concerne, si on en arrivait là, je commencerais à me faire du souci pour l'avenir de notre ville! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). C'est un peu hors sujet, mais j'invite M. Genecand à lire jusqu'au bout le communiqué du Parti socialiste auquel il a fait allusion dans son intervention. Même si les premières phrases d'un tel document sont souvent intéressantes, il arrive que celles qui suivent précisent la pensée exprimée au début et que les conclusions résument le communiqué tout entier... Il ne faut donc pas s'arrêter à la première phrase. Nous ne demandons pas que le Conseil municipal ne puisse pas se convoquer lui-même, mais tout simplement que, lorsqu'il se convoque lui-même, il le fasse en fonction de son propre règlement.

J'en viens maintenant à la résolution R-181. Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Lathion, lequel nous appelait tout à l'heure à nous préoccuper essentiellement de ce qui concerne les habitants de Genève et non de l'ordre du monde... On pourrait donner plusieurs exemples – c'est ce que je vais faire maintenant – pour démontrer en quoi des accords comme TiSA ont un impact direct sur les conditions de vie, de salaire et de travail des habitants de Genève – et même sur leur droit de se prononcer démocratiquement. On n'a pas affaire ici à des accords éthérés, idéologiques, métaphysiques... Au contraire, ils ont des conséquences très concrètes, comme on a pu le voir avec d'autres accords antérieurs. Ces conséquences sont analogues à celles que pourraient entraîner les accords TiSA. Je signale d'ailleurs qu'il n'y est question que de libre-échange de biens et de marchandises, la libre circulation des personnes faisant l'objet d'une extrême prudence.

Je passe aux exemples. Quand l'Uruguay a décidé d'interdire de fumer dans les bâtiments publics, la multinationale Philip Morris a porté plainte contre le pays. Les collectivités publiques ne peuvent donc plus interdire de fumer ou de consommer tel ou tel produit dans les locaux publics, si une multinationale décide que ceux-ci sont un lieu de marché.

Quand l'Allemagne a décidé de sortir du nucléaire, une multinationale suédoise impliquée dans ce genre d'équipements a porté plainte contre le pays, car elle avait construit deux des centrales nucléaires qu'il s'agissait de fermer; elle a donc exigé dommages et intérêts.

Quand la Belgique a étatisé une banque en faillite, une banque chinoise a porté plainte contre le pays, car elle voulait récupérer cette banque belge.

Quand la Slovaquie a amélioré son système de protection sociale, un groupe d'assurances néerlandais a porté plainte contre le pays, car le système d'assurances sociales slovaque l'intéressait financièrement.

Enfin, quand le Canada a décidé d'imposer des normes écologiques pour l'extraction de minerai, un groupe américain qui extrayait du minerai dans le pays a porté plainte, car il était empêché de faire ce qu'il voulait sur les terrains convoités.

A présent, citons quelques exemples suisses. Si les accords TiSA tels qu'ils sont négociés – à ce que nous savons – avaient été appliqués au milieu du XIX^e siècle, nous n'aurions ni réseau électrique public ni lignes publiques de chemin de fer. S'ils avaient été appliqués dans les années 1950, nous n'aurions ni assurance-chômage ni assurance-vieillesse publiques.

Si la Suisse devait aujourd'hui signer les accords TiSA – mais nous pourrions lancer un référendum, tout le monde n'a pas cette possibilité et nous tenons à la garder –, la centrale de compensation de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)

installée à Genève ne pourrait même plus sauvegarder ses données sur un ordinateur installé, lui aussi, à Genève. N'importe quel opérateur informatique américain pourrait exiger que les données de la centrale de compensation AVS soient expédiées sur un *cloud* qu'il contrôle lui-même depuis on ne sait où aux Etats-Unis.

La Suisse ne pourrait évidemment plus durcir ou maintenir sa législation sur les possibilités d'acquisition de biens immobiliers par des spéculateurs étrangers, ni décréter des moratoires sur les OGM, ni protéger de quelque manière que ce soit les salaires conventionnels suisses par rapport aux salaires non conventionnels étrangers. Avec toutes ces problématiques, on est directement sur le terrain des préoccupations des gens quant à leurs conditions de vie.

Il n'est pas anodin que la distribution d'eau ou d'énergie soit publique ou privée. Et il n'est pas anodin non plus que les structures de protection sociale et de défense des droits sociaux des gens soient confiées à des institutions publiques ou à des multinationales qui font du fric sur les retraites, les assurances chômage et les assurances maladie. C'est en cela que se prononcer sur les accords TiSA, pour notre Conseil municipal – d'autres délibératifs genevois l'ont fait et se sont décrétés zones hors TiSA comme nous le proposons ici –, revient à se prononcer sur ce qui nous concerne directement.

Cela relève de nos compétences en général, ainsi que d'une compétence prioritaire qui est celle de l'existence même d'un parlement. Si des accords comme TiSA sont conclus et entrent en vigueur, la question de nos compétences ne se posera plus, car nous n'en aurons plus aucune! Nous pourrions toujours voter sur nos jetons de présence – généralement, nous y prenons plaisir – et tenir des séances pour rien, mais nous ne pourrions plus discuter, décider, proposer quoi que ce soit concernant les tâches actuellement dévolues à la collectivité publique locale. Il en ira de même au niveau cantonal et fédéral, d'ailleurs.

Les services publics deviendront une espèce de marché où des entreprises privées monnaieront ce que nous considérons encore – nous avons cette faiblesse! – comme des droits fondamentaux et des droits sociaux. Nous tenons au droit au logement, au droit à l'emploi, au droit à un environnement sain. Nous tenons à des droits sociaux comme la retraite, l'assurance-chômage et l'assurance-maladie. Par conséquent, nous refusons que ces droits soient traités dans le cadre des accords TiSA comme des marchandises échangeables sur un grand marché global, telles des briques de lait dans un supermarché.

Nous invitons ce plénum à soutenir la résolution R-181, car elle exige que nous puissions encore, en tant que parlement d'élus locaux – de mon point de vue, c'est d'ailleurs le seul parlement qui ait quelque légitimité, puisqu'il ne fait pas de lois –, être utiles à quelque chose lorsque nous le décidons et fournir à la population les services publics essentiels dans les domaines où elle en a réellement besoin. (*Applaudissements.*)

Résolution: rejet des éventuels accords TiSA

M. Emmanuel Deonna (S). Comme l'ont dit mes préopinants Sylvain Thévoz, Maria Casares et Pascal Holenweg, les accords TiSA sont négociés en secret par 23 membres de l'OMC, dont l'Union européenne, la Suisse et le Canada. Tout comme l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1995 et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ils visent ni plus ni moins à la destruction des services publics et des syndicats. Comme l'a dit Sylvain Thévoz, leur objectif est de soumettre nos vies entières à la concurrence prétendument harmonieuse et non faussée de la globalisation financière. A terme, nous risquons de voir privatisés l'air que nous respirons, les films que nous voyons, les soins que nous recevons; Pascal Holenweg a cité encore d'autres exemples. Tous ces droits font de nous des êtres libres, Monsieur Genecand! Libres de participer à la vie politique, sociale et culturelle.

Les accords TiSA risquent également de détruire les droits fondamentaux du travail, si douloureusement acquis au cours des trois derniers siècles. Ceux qui auraient l'outrecuidance de proposer un salaire minimum, par exemple – je ne parle même pas ici du revenu de base –, pourraient se voir traînés par les multinationales devant des instances juridiques privées. Les technocrates suisses, européens et américains sont en train d'organiser la destruction des droits sociaux et des services publics et de prendre des décisions qui auront un impact réel sur la sécurité environnementale, sociale et alimentaire.

Carouge, Meyrin et Lausanne se sont notamment déclarées zones hors TiSA. On ne peut pas dire que ces communes ne soient pas soucieuses d'élaborer des programmes de politique publique cohérents! Dès lors, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de soutenir la résolution R-181 du 11 novembre 2014. (*Applaudissements.*)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). «Accord mondial», «aucun pouvoir», «nous ne pouvons absolument rien faire ni rien dire». Voilà des termes employés systématiquement pour décourager les gens, pour qu'ils se résignent et renoncent à agir. On veut ainsi les dissuader de se manifester et de faire valoir leurs droits. De toute manière, je me méfie des partis qui qualifient Dominique Strauss-Kahn de «socialiste émérite»!

On nous dit aussi: «Puisque vous en êtes là, signez l'initiative de l'Union démocratique du centre pour la primauté du droit fédéral.» Mais, en matière de droit international, prenons l'exemple de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH); je rappelle qu'elle a été ratifiée en toute transparence et non pas de façon occulte sur un coin de table! Quand la mondialisation se passe mal – on l'a vécu cet été, on le vivra encore – c'est toujours aux communes de réparer les pots cassés. Je pense à l'occupation du Grütli et aux répercussions de la situation en Syrie, bien sûr.

Ne venez donc pas nous dire que les problèmes mondiaux ne nous affectent pas, Monsieur Genecand! Lorsque nous parlons de problèmes qui affecteront notre commune, nous faisons notre travail: défendre les intérêts des gens qui nous ont élus.

Toujours à propos de la primauté du droit national, on nous a dit également qu'on n'avait plus vu d'ouvriers dans nos partis depuis longtemps. Mais moi, j'ai vu des employés de banque – que certains partis de droite n'ont peut-être pas vus non plus depuis un certain temps... – perdre leur emploi pour cause de comportement et d'agissements non conformes à certaines législations. Non content de les licencier, on a même transmis une liste avec leurs noms à un Etat étranger! Jusqu'ici, tout se passe dans les hautes sphères via des règlements auxquels on n'a pas le droit de toucher.

Un employé qui a œuvré pour l'économie et la prospérité de notre pays a le droit de connaître les informations le concernant transmises à un Etat étranger, s'il le demande. Il est ressortissant suisse, il peut exiger de savoir. Or, les milieux économiques le lui refusent! Vers qui se tourne-t-il alors? Vers nos tribunaux. Auprès de quelle instance obtiendra-t-il gain de cause? Le Tribunal fédéral, qui le protège.

Venir nous dire aujourd'hui qu'il faudrait renoncer sans autre à la protection offerte par notre pays à ses ressortissants – et cela, pour satisfaire les velléités économiques d'instances qui jouent un jeu occulte –, c'est un peu fort de café! Pour ces raisons, je soutiens la résolution R-181 comme demandé par mon parti. Je rappelle que des villes comme Renens, Lausanne et Vernier se sont déclarées hors TiSA. On m'a soufflé que même le Conseil municipal de Meinier – ce repaire de gauchistes, n'est-ce pas... – s'était opposé aux accords TiSA en acceptant la résolution N° 14 le 7 mai 2015. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). Autant le Mouvement citoyens genevois se bat contre l'Union européenne et la dictature de Bruxelles, autant nous nous battons contre d'autres diktats – notamment ceux des infâmes accords TiSA négociés actuellement de manière fourbe. On nous les présente masqués, comme quelque chose qui ne nuira nullement aux services publics et ne les concernera même pas. Pourtant, il faut savoir qu'il y a des annexes à ces accords, lesquelles serviront pour faire pression sur nous; c'est sur la base de ces annexes que les activités et les services publics seront touchés.

En clair, cela signifie que nous serons obligés d'obéir à une structure supratatique – une sorte de monstre néocolonialiste, comme l'appellent certains opposants aux accords TiSA. Cela risque donc de nous toucher très directement.

Résolution: rejet des éventuels accords TiSA

J'admets que certains veuillent s'opposer aux privatisations et que d'autres entendent au contraire les favoriser, mais ce que je veux, c'est que la Ville de Genève – voire la Suisse – puisse en décider en toute liberté. Que la gauche dise: «On est contre les privatisations» et que la droite dise: «On est pour les privatisations», peu importe. Le problème n'est pas qu'il y ait ou non des privatisations, plutôt que ce soit nous qui en décidions – et non une structure supra-étatique nous dictant ce que nous devons faire. Voilà le grand danger des accords TiSA.

Evidemment, si l'on est partisan de la primauté du droit national, il faut s'opposer très vivement aux accords TiSA, c'est une obligation absolue! Quelqu'un a évoqué tout à l'heure les employés de banque qui ont perdu leur emploi; cela est dû en partie au transfert des données et aux décisions prises loin au-dessus de nos têtes, non par la Suisse mais par des structures supra-étatiques.

Je me souviens du combat contre l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), que nous avons malheureusement perdu faute de force suffisante. Une sorte de défaitisme s'est installé à ce niveau. Certains diront, bien évidemment, que la Ville de Genève n'a aucun pouvoir face aux accords TiSA. Soyons réalistes: il est vrai que son pouvoir n'est pas bien grand et plutôt de nature symbolique. Mais qu'une seule personne, un parti, une ville s'oppose aux accords TiSA, c'est déjà une victoire! Je pense qu'il faut vraiment les refuser avec conviction – même symboliquement – pour défendre une certaine conception du vivre ensemble.

Dans ce dossier, le Mouvement citoyens genevois rejoindra la position de la gauche – ce qui n'est pas dans ses habitudes... C'est là un combat symbolique et il me semble que l'important n'est pas d'être de droite, de gauche, du centre, d'ailleurs ou de nulle part, plutôt de défendre le vivre ensemble et les prérogatives de notre ville. Je crois que nous n'y parviendrons qu'en nous opposant aux accords TiSA. C'est ce que je vous recommande de faire en votant la résolution R-181, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). L'enjeu de cette problématique est notre souveraineté. Comme d'autres, nous voulons que la Suisse reste libre au vrai sens du terme. A mes yeux, c'est le plus important. Nous voulons la primauté du droit suisse sur le droit étranger et nous sommes contre la libre circulation des biens et des services, qui ne nous apporte que des malheurs.

M. Genecand a tout de même dit une chose juste, tout à l'heure: au Parti socialiste, il n'y a plus d'ouvriers! Non, Mesdames et Messieurs les socialistes, vous ne défendez plus les ouvriers! Mais cela n'a rien à voir avec le débat de ce soir.

A mes yeux, il est important que les décisions politiques prises soit par le législatif, soit par le délibératif – car le Conseil municipal n'est pas un parlement

en tant que tel –, soit par la population suisse restent souveraines. Or, les accords TiSA nous feront perdre notre souveraineté. C'est extrêmement grave et nous condamnons cela.

Evidemment, influencer à ce niveau ne relève pas des compétences d'une commune, néanmoins je crois que la Ville de Genève, deuxième du pays et siège des organisations internationales, a un certain rayonnement et peut se faire entendre. La résolution R-181 demande donc au Conseil administratif d'intervenir au nom de la Ville de Genève auprès des autorités cantonales et fédérales, afin que la Suisse se retire de ces négociations iniques!

M. Sylvain Thévoz (S). J'interviens à nouveau au nom du Parti socialiste – vous transmettez mes propos à M. Genecand, Monsieur le président. J'ai été extrêmement choqué par sa morgue et son cynisme qui, à mon avis, honorent peu son intelligence. Caricaturer le Parti socialiste comme un groupe de moralistes et d'idéologues, ironiser sur la perte du vote ouvrier... Voilà qui ne me semble pas une manière intelligente et constructive d'engager le débat sur la résolution R-181. Elle mérite mieux! Nous sommes face à des enjeux importants, mes préopinants l'ont dit. M. Genecand, avec sa petite guerre politique à coups de clichés, rabaisse le débat et l'empêche de se dérouler dans le calme et l'intelligence nécessaires.

Les arguments de fond ont été avancés. Je soulignerai principalement deux points. Premièrement, il ne faut pas minimaliser le rôle de la Ville de Genève. On l'a bien vu dans l'affaire du mémorial du génocide arménien voté à l'unanimité par ce plénum: l'Etat turc est intervenu, le Conseil fédéral a écrit au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de M. Burkhalter... Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait plaidé pour ce signe de reconnaissance du génocide arménien. M. Lathion hoche de la tête... Suite à une prise de position assez simple du Conseil municipal pour souligner l'importance d'un mémorial arménien dans notre cité, l'Etat turc et la Confédération se sont agités en essayant d'empêcher son implantation à la place des Nations.

Par conséquent, lorsque M. Genecand dit: «Fermons les yeux, la main invisible du néolibéralisme tout-puissant fera bien les choses et nous n'avons pas à nous en mêler», c'est profondément faux. Il suffit que le Parti démocrate-chrétien défende la présence d'un monument en mémoire du génocide arménien dans notre ville pour que cela ait un impact immédiat.

Le Conseil municipal prend des décisions basées sur un budget de 1 milliard de francs qui concerne 5000 travailleurs et 250 000 citoyens; cela a des conséquences évidentes! M. Sormanni, du Mouvement citoyens genevois, opine du chef... Quant à M. Genecand, qu'il mette la tête sous le sable et serve les intérêts de son choix, mais qu'il ne nous dise pas que la Ville de Genève doit être gérée

comme Trifouillis-les-Oies, sous prétexte qu'elle n'aurait de prise sur aucun enjeu de politique internationale. Merci! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Je vous remercie pour vos propos, Monsieur Thévoz – vous lui transmettez, Monsieur le président. Si on en est réduits à cela, c'est simplement parce que nous sommes consternés de voir la position du Parti socialiste notamment en ce qui concerne les accords TiSA.

Il me semblait pourtant qu'en matière de politique pro-européenne ce parti était assez majoritairement convaincu du bien-fondé de l'adhésion à l'Europe. Or, Mesdames et Messieurs les socialistes, comment voulez-vous expliquer que vous croyez en l'idée d'une gouvernance légèrement plus large que locale, alors même que vous vous apprêtez à défendre, dans quelques jours, l'entrée en vigueur de toute une série de mesures décrétées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la taxation des multinationales? Comment justifiez-vous cette intervention dans la fiscalité genevoise sans accorder la moindre crédibilité à la Genève internationale? Je trouve cela particulièrement choquant de votre part.

Nous avons partagé le même combat dans le cadre de l'extension de l'OMC, il y a quelques années, mais votre attitude d'aujourd'hui est une attaque particulièrement vile contre l'OMC. (*Vives réactions sur les bancs socialistes.*) Monsieur le président... (*Le président sonne la cloche.*) Voilà! Merci, Monsieur le président. Ce qui fait la force de notre ville, c'est la Genève internationale. Je pense que je prêche à des convaincus, notamment à gauche.

Je ne comprends pas que l'on se mette une fois de plus à attaquer ce qui fait la force de notre pays: la neutralité. Pour des enjeux comme les accords TiSA, Genève est une terre d'accueil où l'on peut discuter.

Ici, je ferai une petite digression concernant la transparence: Mesdames et Messieurs les socialistes, soit vous estimez que ces négociations se déroulent dans le secret le plus absolu et, dès lors, je ne vois pas comment nous faisons pour en débattre un soir au Conseil municipal devant les caméras de télévision... soit il y a des informations qui filtrent et vous pensez qu'il faut s'en saisir. Mais le propre d'une négociation est de se dérouler dans le secret; si on joue cartes sur table, ce n'est plus une négociation! Jouer au poker ouvert, ce n'est pas très intéressant puisqu'on s'en remet au hasard. Le propre d'une négociation est d'être menée dans un cadre où les uns et les autres peuvent discuter en dehors des cliques partisans, afin d'essayer de trouver un terrain d'entente.

Si vous décidez que les positions doivent être figées dès le départ et que ce type de discussion ne peut avoir lieu, je trouverai cela fort dommage pour la Genève internationale qui nous est particulièrement chère. Je ne comprends pas

que vous lanciez ces attaques répétées contre elle, alors que la situation est assez simple...

Que vous le vouliez ou non, Mesdames et Messieurs les socialistes, que vous le croyiez ou non, je suis tout à fait conscient des travers du capitalisme! C'est un système qui a ses défauts, mais telle est probablement la raison pour laquelle il est toujours en vigueur: c'est le moins mauvais des systèmes! Je ne vous ferai pas l'offense, cette fois-ci – puisque je le fais d'habitude –, de vous rappeler quelles sont les alternatives au capitalisme en matière de systèmes économiques. En effet, je crois que vous avez très bien compris le sens de mon propos! L'organisation de l'économie par des collectivités publiques n'a jamais fonctionné, l'histoire l'a montré. On peut évidemment réessayer, par contre l'histoire est vouée à se répéter – c'est d'ailleurs ce qui me frappe, dans l'étude de l'histoire.

La liberté des services et des personnes a apporté plus de cinquante ans de prospérité à l'Europe et au monde. Que le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre veuillent remettre en cause ce principe ne me surprend pas, puisque c'est tout à fait dans la ligne de ce qu'ils défendent; leur électorat le sait et les soutient pour cela. Je le répète, l'Union démocratique du centre a lancé une initiative pour donner la primauté au droit fédéral sur le droit international. Cette posture ne me cause pas de problème, puisqu'elle est cohérente par rapport à la politique de ce parti. Mais que le Parti socialiste et ses alliés de la gauche traditionnelle soutiennent ce discours de fermeture des frontières, c'est particulièrement choquant!

Je terminerai en répondant à la petite pointe d'humour de la préopinante Verte, qui me faisait la leçon en matière de défense des banquiers – vous lui transmettez, Monsieur le président. Oser nous dire que les Verts sauveront l'emploi dans la finance, alors que ce parti n'a cessé d'attaquer la place financière depuis vingt-cinq ans – c'est-à-dire depuis qu'il existe –, c'est un peu fort! Heureusement que le ridicule ne tue pas!

La seule chose que j'aie retenue de votre intervention, Madame, c'est que le fait de ne pas connaître en toute transparence le contenu des négociations sur l'échange de biens et de services vous empêche de distribuer des mandats à vos amis – surtout quand ils émanent de vos partis. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je participais aux travaux de la commission des finances lorsqu'elle a étudié la résolution R-181. Je confirme ici – et signe – mon soutien à ce texte en ma double qualité de membre de l'Union

démocratique du centre, qui est le parti du peuple suisse, et de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) – dont la fameuse initiative pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère intitulée «Accords internationaux: la parole au peuple!» n'a malheureusement pas été acceptée en 2012, c'est très dommage.

Je voulais simplement dire que je suis choqué par certains propos entendus ce soir. On ne peut pas admettre des négociations secrètes sur un accord dont on ignore absolument tout; c'est absolument contraire aux règles élémentaires du droit! Je me permets de vous rappeler, Monsieur Genecand, que notre canton s'est doté récemment d'une nouvelle Constitution où les règles de transparence, de vérité, de communication et de franchise sont d'une importance centrale. Ce sont elles, dorénavant, qui doivent régir l'activité de l'Etat et des collectivités publiques.

Ce qui se passe chez nous avec les accords TiSA n'est pas acceptable et je trouve tout à fait normal que certains groupes de ce délibératif aient pris sur eux de déposer la résolution R-181. Genève n'est qu'une commune, certes, mais tout de même une commune très particulière: c'est la ville internationale par définition, le siège européen des Nations unies, la cité qui abrite le plus grand nombre d'organisations internationales! Un démocrate-chrétien l'a présentée comme la ville de la paix et des droits de l'homme par excellence, ce dont je me réjouis. On ne peut pas laisser se tramer ce genre de choses chez nous sans réagir en disant que c'est inacceptable et que nous ne l'acceptons donc pas.

Monsieur Lathion, nous n'avons pas la prétention de changer les règles internationales ni de diriger le monde, heureusement! On a déjà tellement de peine à gérer les affaires de la commune... Nous avons au moins le souci de défendre une certaine image de marque de notre ville vers l'extérieur, à l'échelle mondiale; je trouve donc juste de dénoncer ce type d'accords. Il est clair que les règles du jeu sont aux mains de la Confédération, raison pour laquelle je me référerai ici à quelques déclarations récentes du Conseil fédéral.

Je salue au passage l'utilité d'internet avec toutes les merveilles qu'il véhicule. Nous avons ainsi accès à des textes intéressants sur la base de données Curia Vista du parlement suisse. En faisant une recherche par les mots-clés «TiSA», «droit suisse», «Conseil fédéral», «Assemblée fédérale», on peut lire des interpellations et des questions très éclairantes sur la position du Conseil fédéral concernant les accords TiSA.

Au cours des travaux de la commission des finances sur la résolution R-181, un représentant du Parti libéral-radical a tenu à affirmer qu'aucun accord international ne pourrait être ratifié par la Suisse sans que la population puisse être saisie ou qu'un référendum puisse être lancé. Cela figure dans le rapport R-181 A. Eh bien, ce n'est pas tout à fait exact.

Le conseiller national socialiste Jean Christophe Schwaab a posé une question à ce sujet. Le Conseil fédéral lui a répondu, en date du 1^{er} décembre 2014, qu'il était trop tôt pour déterminer si l'accord devait être soumis au référendum facultatif ou non, car il fallait attendre de mieux connaître les résultats de la négociation. On le voit bien, même le Conseil fédéral ne sait pas ce qui se trame. C'est tout à fait étonnant! Je le cite: «Il s'agirait également de comparer ces résultats avec les engagements que la Suisse a contractés dans des négociations précédentes. Après conclusion des négociations, il sera examiné sur la base de la pratique actuelle si l'accord doit être soumis au référendum facultatif au sens de l'article 141, alinéa 1, lettre d) de la Constitution fédérale.»

Je rappelle que «le référendum facultatif est de règle pour les traités d'une durée indéterminée et non dénonçables, ainsi que les traités qui contiennent des règles aussi importantes qu'une loi ou exigent l'adoption d'une nouvelle loi. Ces traités sont soumis au vote si au moins 50 000 électeurs ou 8 cantons demandent une votation par référendum.»

Je poursuis avec un texte encore plus récent, car M. Schwaab est intervenu à plusieurs reprises auprès du Conseil fédéral pour obtenir des éclaircissements...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Pagan.

M. Jacques Pagan. Oui, Monsieur le président, mais je veux terminer quand même par la parole du Conseil fédéral. Voilà ce que dit M. Schwaab dans l'une de ses dernières interpellations, le 18 mars 2015, concernant le développement de cette affaire – c'est peut-être un élément important qu'il convient d'avoir à l'esprit aujourd'hui: «La négociation TiSA contient une série d'annexes. Celles-ci s'appliqueront de manière transversale et lieront ainsi toutes les parties. Si ces annexes ne sont pas accessibles au public, plusieurs d'entre elles ont fuité.» Je ne connaissais pas le verbe fuiter, j'apprends en tout cas qu'il y a eu des fuites à leur sujet.

Je continue ma citation: «L'année dernière, WikiLeaks publiait une annexe relative aux services financiers visant à une nouvelle dérégulation de ces derniers. Plus récemment, une nouvelle annexe portant sur le thème «E-Commerce Technology Transfer, Cross-Border Data Flows and Net Neutrality» fuitait.» Cette annexe suscite de nombreuses questions et des craintes, car elle ouvre le débat sur la protection des données et leur possible transfert. Que voilà un sujet d'actualité!

Le président. Monsieur Pagan, vous devez conclure!

M. Jacques Pagan. Oui, Monsieur le président, mais j'aimerais terminer.

Le président. Malheureusement, le temps n'est pas extensible...

M. Jacques Pagan. Bref, M. Schwaab a demandé au Conseil fédéral quels effets pourraient découler des accords TiSA avec leurs annexes, et quelles garanties le Conseil fédéral pouvait donner pour montrer sa bonne foi et sa volonté de ne pas négocier. Les services publics fédéraux ont répondu comme suit: «Dans le cadre des négociations d'un accord plurilatéral sur le commerce des services, (...) le Conseil fédéral confirme sa position concernant le service public exposée dans sa réponse à l'interpellation (...). Le service public n'est pas négociable...»

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Malheureusement, je dois vous couper la parole.

M. Jacques Pagan. Vous permettez, Monsieur le président! Je termine!

Le président. Vous avez déjà eu deux minutes de plus que votre temps réglementaire. C'est ainsi.

(Le président désactive le micro de M. Pagan.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le bien-fondé des argumentations que vous avez présentées. Mais nous venons une fois encore de discuter pendant plus d'une heure sur une problématique au sujet de laquelle je vous ai rappelé tout à l'heure que nos compétences étaient on ne peut plus limitées.

J'ai cité le texte de la résolution R-181, où il est écrit que le Conseil municipal «exige» la publication immédiate du contenu des négociations secrètes sur les accords TiSA – mais auprès de qui? Dans la deuxième invite, le Conseil municipal «déclare s'opposer»... Ce sont là de belles déclarations, en revanche quel est leur impact réel? Dans la troisième invite, le Conseil municipal «déclare d'ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» (...).»

Je serais curieux de savoir comment le Conseil administratif va s'y prendre, avec cette résolution! J'attends de M^{me} Salerno des explications à ce sujet. Comment se servira-t-elle de ce texte auprès des organisations internationales concernées et de l'OMC? Pourra-t-elle s'en prévaloir? J'ai beaucoup plus d'estime pour les manifestants qui s'opposaient aux accords TiSA avant l'été – car ils manifestaient avec leurs moyens – que pour le Conseil municipal qui pérore pendant des heures sur un sujet dont il ne sait que faire. Je ne pense pas que le Conseil administratif pourra s'appuyer sur la résolution R-181 pour réclamer ou exiger quoi que ce soit, si ce n'est pour prononcer de grandes déclarations qui mettront la Ville de Genève mal à l'aise face aux organisations internationales dont elle a besoin.

M. Jean Rossiaud (Ve). Nous ne sommes pas ici dans un débat gauche-droite, mais dans un débat sur la transparence et la démocratie. En effet, les accords TiSA marquent la fin d'une certaine forme de transparence – et donc de démocratie. C'est la fin de l'Etat de droit et des possibilités offertes par la démocratie suisse que sont le référendum et l'initiative.

Imaginons que ces accords soient appliqués et que nous adoptions le principe d'interdire les poulets aux hormones, par exemple – une mesure déjà en vigueur actuellement, d'ailleurs. Eh bien, une multinationale américaine pourrait alors tenter un procès à la Confédération. Et qui paierait? Les contribuables suisses et genevois, évidemment. Cette problématique est donc de nature éminemment locale!

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, je suis directeur du Forum démocratique mondial (FDM), ex-Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale (FnGM). Eh bien, je peux vous l'affirmer, Monsieur Genecand, tous les acteurs que je rencontre dans le cadre de mon travail – y compris ceux de la Genève internationale – sont horrifiés par ces accords! Et les défenseurs de l'OMC aussi! Pourquoi? Parce que l'OMC offre un cadre légal de relations qui rend possibles les désaccords et qui les traite dans la transparence. C'est peut-être pour cela que le cycle de Doha a échoué: les peuples n'étaient pas d'accord!

Par conséquent, nous devons absolument refuser ces accords TiSA illégitimes et négociés en catimini, car ils auront des conséquences à l'échelle locale.

Je terminerai en répondant à M. Lathion qu'il y a moyen d'agir. D'abord, les villes peuvent s'adresser à la Confédération pour demander des explications. Ensuite, qui est à même aujourd'hui de régler les problèmes posés par la mondialisation? Les réseaux de villes, et non les Etats empêtrés dans la diplomatie. C'est ce qui ressort des discussions actuelles sur le climat: ce ne sont évidemment pas les Etats qui pourront résoudre les problèmes de réchauffement climatique, mais

bien les sociétés et les collectivités publiques locales, c'est-à-dire les villes et les communes.

Les Verts demandent au Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir pour sonner l'alarme auprès de la Confédération, et surtout de s'intégrer sans attendre dans les réseaux de villes opposés aux accords TiSA. (*Applaudissements.*)

M. Grégoire Carasso (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais revenir sur deux ou trois... «confusions», pour le dire de façon cordiale, émises tout à l'heure et qui nous choquent. Certains mélangent allègrement avec d'autres problématiques le débat sur les accords TiSA. Je rappelle que celui-ci fait l'objet par ailleurs de la pétition P-326, actuellement à l'étude en commission des pétitions. Dans ce cadre, nous avons eu le loisir d'entendre l'ambassadeur de Suisse auprès de l'OMC s'exprimer sur la question, ainsi que les pétitionnaires naturellement. Cet examen approfondi ne se reflète pas ici – du moins, pas dans les propos tenus tout à l'heure par notre collègue du Parti libéral-radical M. Genecand.

Vous transmettez, Monsieur le président: il a voulu tout mettre dans un grand sac – la Genève internationale, l'OCDE, la transparence fiscale – pour essayer de démontrer par là même le bien-fondé de l'opacité et de tous les biais que les accords TiSA de libéralisation des services publics induisent. Il s'agit d'une confusion! Je remarque, par ailleurs, que les attaques de bas étage sont beaucoup plus nettes et plus fréquentes dans la bouche de notre préopinant du Parti libéral-radical que les propos cohérents et intelligibles. A mon avis, il arrive un moment où il faut reconnaître que ce n'est pas par des attaques de caniveau que nous serons capables de débattre sérieusement dans cette enceinte.

Par hasard se déroule ce soir à l'Université un débat sur les tensions qui traversent la Genève internationale, les enjeux globaux entre droits humains et commerce international. Ces questions éminemment sensibles sont également soulevées dans le cadre de processus mal emmanchés comme les discussions secrètes autour des accords TiSA.

Pourquoi ces enjeux nous concernent-ils, finalement? Et pas seulement en tant que parlement de la Ville – de la Genève internationale – mais aussi en tant que collectivité publique, comme l'ont bien mis en évidence plusieurs intervenants tout à l'heure. Si nous considérons que notre travail au sein du Conseil municipal a une raison d'être, il faut s'en préoccuper. Je ne voulais pas revenir sur le service public des pompiers et d'autres tâches régaliennes de l'Etat tels les services sociaux, ce sont là les enjeux qui apparaissent en filigrane, lorsqu'il est question de privatiser l'Etat et ses politiques publiques. Je le répète, ces questions sont éminemment sensibles.

Quelqu'un a fait référence tout à l'heure à la position – largement assumée et validée devant le peuple – du groupe socialiste en faveur de l'extension de l'OMC. Le groupe socialiste s'élève contre cette confusion lamentable entre la problématique des accords TiSA et celle de l'OMC – enceinte multilatérale qui souffre d'ailleurs actuellement des négociations secrètes entre certains clubs d'Etats. Qu'elles soient régionales – comme celles qui ont abouti dans le Pacifique –, qu'elles visent le libre-échange entre l'Union européenne et les Etats-Unis ou portent sur d'autres grands ensembles encore, ces tractations et ces accords vident l'OMC de sa substance en niant sa raison d'être: offrir un cadre multilatéral transparent pour ce type d'échanges. L'OMC permet de régler les différends d'une manière particulièrement appréciée aussi bien par les Etats et les collectivités publiques que les entreprises.

Tous ces éléments bien cadrés et sûrs font la force et la crédibilité de la Genève internationale, que menacent au contraire les négociations secrètes comme celles des accords TiSA. Là est le véritable enjeu – la vraie menace – pour la substance même de la Genève internationale.

Un dernier mot encore, pour déplorer la confusion regrettable qui a été faite au sujet de l'OCDE et de la transparence fiscale. L'une des valeurs fondamentales de l'OCDE est la transparence: toutes les discussions menées dans ce cadre sont transparentes. C'est l'une des cinq valeurs éthiques de l'OCDE, qui a pour partenaires les entreprises ainsi que les syndicats. Justement, les syndicats ont-ils été auditionnés dans le cadre des négociations secrètes sur les accords TiSA? Evidemment non!

Je pourrais développer davantage sur les confusions intellectuelles des libéraux, tout à l'heure, concernant l'Union européenne; mais je pense que la coupe est pleine. Au nom du groupe socialiste, j'aimerais terminer mon intervention en me référant au libre-échange tel que pratiqué dans nos frontières depuis que la Confédération existe et tel que pratiqué actuellement au niveau européen, voire – pour un certain nombre de biens et de services – à l'échelle internationale.

Quels sont les enjeux du libre-échange, pour aujourd'hui et pour demain? Ce ne sont pas les barrières tarifaires. Les vrais enjeux concernent les normes environnementales et sociales. Malheureusement, la tendance néolibérale encore active à la tête de la plupart des Etats occidentaux n'intègre nullement les enjeux environnementaux et sociaux aux discussions sur la libéralisation. C'est là un des points essentiels que le groupe socialiste voulait soulever. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je suis désolé de navrer probablement M. Lathion en allongeant ce débat... Pour ma part, j'ai la faiblesse de le trouver plus intéressant – sur le fond et sur la forme – que tel autre que nous aurions pu mener hier

soir. Je remercie M. Genecand d'apporter une attention soutenue aux prises de position socialistes en général – plus soutenue encore que celle que je leur porte moi-même! Cela fait plaisir, cela réchauffe le cœur, en période électorale, de voir un représentant du Parti libéral-radical s'intéresser davantage aux positions socialistes qu'à celles de son propre parti...

J'interviendrai le plus brièvement possible pour apporter deux ou trois précisions et réagir sur certains points. Je commencerai par la primauté du droit international sur le droit national. Personnellement, je suis partisan de la primauté du droit municipal sur tous les autres droits. Dès lors, le droit quel qu'il soit – international, fédéral ou cantonal – dont il faut supporter la primauté au-dessus de soi m'indiffère assez. Ce qui m'intéresse, dans une norme de droit, c'est son contenu, pas le niveau auquel elle se situe dans la hiérarchie des droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme, les textes qui les complètent s'agissant des droits sociaux, des droits de l'enfant, de l'environnement, des procédures démocratiques et des droits populaires locaux me paraissent beaucoup plus fondamentaux que la plupart des textes de droit fédéral.

Nous n'allons pas engager ici un débat sur la primauté du droit international ou du droit national. De toute façon, c'est un débat totalement fictif. Ce qui est important, politiquement, c'est le contenu des normes. Si nous nous attaquons aux accords TiSA, c'est parce que le contenu des normes proposées dans ce cadre, de même que la procédure par laquelle elles seront adoptées, nous sont insupportables. Le contenu de ces normes, c'est la mercantilisation de tous les processus et services sociaux, la réduction de tous les droits sociaux à un échange marchand.

Quant à la procédure, comme Grégoire Carasso l'a rappelé tout à l'heure, elle n'est pas multilatérale dans le cadre d'organisations internationales reconnues auxquelles la Suisse participe, mais dans le cadre d'une négociation de tripot, de souk, entre 23 Etats qui s'arrangent entre eux sur des normes pour pouvoir les imposer ensuite à tous les autres Etats hors du cadre de l'OMC et des organisations internationales. On choisit 23 Etats – les plus riches – qui se mettent d'accord sur des normes avec la ferme intention de les imposer à tous les autres ensuite. C'est la négation même de tout processus multilatéral!

Si nous voulons discuter des accords TiSA au Conseil municipal, alors que la Ville de Genève n'est pas partie prenante de ces négociations, c'est parce que la Suisse, elle, y participe. Or, dans le cadre institutionnel de ce pays, les villes en général et les communes en particulier sont des acteurs que les autorités fédérales sont supposées prendre en compte et écouter. Quand une municipalité comme la Ville de Genève a envie de se faire entendre – non pas auprès des organisations internationales, puisqu'elle n'y est pas représentée, mais auprès du gouvernement suisse –, elle a les moyens d'y parvenir.

Je le répète, la Suisse est partie prenante de cette négociation de tripot et de souk sur les accords TiSA. En tant que Ville de Genève, nous sommes représentés dans ce souk par des représentants de la Confédération suisse. En tant qu'habitants et citoyens de la Ville de Genève, en tant que conseillers municipaux, nous sommes supposés être représentés par ces gens-là dans cette négociation-là.

Nous refusons donc son cadre et le contenu du traité à venir. Nous avons le droit, en tant que Conseil municipal, de dire au Conseil fédéral que nous ne voulons ni de la démarche proposée ni des accords mêmes; nous nous opposons à la mercantilisation de tous les rapports sociaux, nous refusons que les droits politiques municipaux soient réduits à des débats sur l'élimination des crottes de chien. Et encore, l'élimination des crottes de chien deviendra un marché privé où le Service Voirie – Ville propre sera soumis à la concurrence d'entreprises privées qui trouveront le moyen de se faire du pognon là-dessus! (*Applaudissements.*)

M. Laurent Leisi (MCG). Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal.

Le président. Il en sera fait ainsi.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif de la Ville de Genève suit depuis plus d'une année l'évolution de ce dossier. Il salue la résolution R-181 du Conseil municipal, de même que la qualité du débat. Contrairement à certains d'entre vous qui semblaient avoir du vague à l'âme sur la qualité des propos tenus ce soir, j'ai trouvé que c'était un débat de bonne tenue.

Depuis une année et demie environ, le Conseil administratif est attentif à l'évolution de cette problématique – et cela, grâce à des organisations non gouvernementales, notamment. Certaines sont représentées par des personnes qui se trouvent en ce moment à la tribune du public, je me permets de les saluer. Il s'agit principalement d'Alliance Sud, la plus active actuellement au niveau fédéral en ce qui concerne le suivi des négociations sur les accords TiSA. Elle a beaucoup travaillé pour glaner des informations à ce sujet, et il est vrai que ce n'est pas chose facile!

Pour rappel, nous avons organisé le 26 mai dernier une discussion au Palais Eynard sur ce thème – je crois que M. Bertinat était présent – avec la participation de l'ambassadeur de Suisse auprès de l'OMC, M. Winzap, qui représente le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Je salue sa présence ce jour-là, car il a

Résolution: rejet des éventuels accords TiSA

vraiment bien joué le jeu pour défendre la position de la Suisse, désamorcer une partie des critiques et répondre, avec la latitude qui était la sienne, à certaines questions concernant la portée des accords TiSA.

Une chose est sûre: de manière générale, la Suisse fait partie des pays les plus transparents quant à sa position sur lesdits accords, cependant celle-ci doit être considérée en relation avec les autres Etats, c'est-à-dire les 23 participants aux négociations. Nous avons la garantie que la Suisse fournit des informations à ce sujet, puisqu'elle l'a fait en Ville de Genève. Je crois qu'elle le fait aussi lorsque la Commission de politique extérieure du Conseil national, qui devrait avoir un suivi de cet enjeu, le lui demande.

La position de la Suisse ne suit pas la tendance générale des 23 Etats qui négocient les accords TiSA. Vous avez été plusieurs à le dire, Mesdames et Messieurs, mais je le rappelle: ces accords sont critiqués car négociés hors OMC, notamment. A ce sujet, il est assez piquant de voir maintenant, dans ce débat, des gens qui ont combattu l'OMC pendant des années préférer que les négociations sur les accords TiSA aient lieu au sein de la même OMC! En effet, quelles que soient les critiques que l'on peut lui adresser, cette organisation rend des comptes à ses membres, aux organisations non gouvernementales, à différents acteurs qui ont accès aux débats – et ce ne sont pas des débats secrets.

Il y a donc un véritable enjeu. Je pense qu'il concerne toutes les collectivités publiques – y compris la nôtre. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de services publics et qu'il y a bien sûr des services publics au niveau de la Confédération et du Canton, mais aussi de la Ville. Je crois donc fondamentalement juste que les diverses collectivités publiques, indépendamment de leur rang, se saisissent de ce débat.

Toutefois, il est clair que nous ne sommes pas ici à l'Assemblée fédérale et que nous n'avons pas les pouvoirs du Conseil fédéral. Je pense néanmoins que nous avons la capacité – et même le devoir légitime – de demander des informations, d'obtenir des renseignements, de comprendre quelles seront ou quelles seraient les incidences des accords TiSA, s'ils venaient à être ratifiés par le Conseil fédéral, ainsi que leurs effets sur les services publics de notre commune.

Cela a été dit à de réitérées reprises, entre autres par MM. Thévoz et Carasso: les services publics ne sont pas des biens et des marchandises comme les autres. C'est vraiment le premier ferment de la cohésion sociale dans une collectivité publique, indépendamment de son rang.

Il est donc important, à mon avis, de prendre en compte la résolution R-181. Comment la mettre en œuvre concrètement? Le représentant du Parti démocrate-chrétien me posait la question tout à l'heure. Je réponds: en continuant le dialogue avec nos représentants à Berne; ce peut être l'ambassadeur Winzap auprès de l'OMC, la Commission de politique extérieure du Conseil national, le Conseil

des Etats... *In fine*, ce sont ces instances qui ont les discussions les plus étroites sur les accords TiSA avec les représentants de la Suisse dans les négociations.

De manière générale, le Conseil administratif – selon la latitude dont il dispose et sa capacité à faire entendre sa voix – aura pour rôle également, dans le cadre du groupe permanent conjoint Confédération-Canton où je représente la Ville de Genève, d'interpeller notamment le ministre Burkharter, qui est notre premier interlocuteur en matière de politique des affaires étrangères pour la Suisse.

Nous avons donc quelques moyens de relayer nos préoccupations à Berne et nous les utiliserons sereinement, sur cet enjeu qui nous concerne aujourd'hui, eu égard à notre système politique très particulier où les instances des différents échelons participent, s'engagent et ont leur rôle à jouer. Nous jouerons notre rôle, notre partition, en relayant les inquiétudes municipales et en continuant à entendre l'information fournie principalement par les organisations non gouvernementales. Bien sûr, nous rendrons compte au Conseil municipal de l'évolution de ce dossier. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 52 oui contre 21 non (1 abstention).

Ont voté oui (52):

M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M. Régis de Battista (S), M. Eric Bertinat (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (21):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Olivier Wasmer (LR).

S'est abstenu (1):

M. Alain de Kalbermatten (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Sami Gashi (DC), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TiSA:

- exige la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TiSA et de leurs différents corollaires;
- déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics, qui doivent rester sous contrôle démocratique;
- déclare d'ores et déjà la Ville de Genève «zone hors TiSA» et engage les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

5. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1136).

Introduction

Dans le cadre du concours de l'aménagement du périmètre de Chandieu pour la construction d'un groupe scolaire, un espace de vie enfantine et l'aménagement d'un parc public, il était laissé à l'appréciation des concurrents de maintenir les deux villas du XIX^e siècle, situées respectivement aux 10 et 21, rue de Vermont. Il leur était également laissé la possibilité d'y proposer des affectations, en lien avec le programme public, qui devaient occuper ce site.

Le projet lauréat a conservé les deux villas, mais sans affectation particulière. La Ville de Genève a alors accepté la proposition, formulée par l'association Carrefour-Rue, de reloger le «Point d'Eau» dans la villa sise au 21, rue de Vermont. Ce «Point d'Eau» est un lieu d'accueil pour les soins aux personnes sans domicile fixe, leur permettant de pourvoir à une hygiène corporelle et vestimentaire de base. Actuellement, le «Point d'Eau» occupe un pavillon provisoire dans ce parc de Chandieu, pavillon qui sera démoli en 2017, lors du nouvel aménagement de la zone de verdure du périmètre.

Contexte et historique de l'opération

1837:	construction de la villa
1951:	achat de la propriété par la Ville de Genève
22 juin 2008:	vote par le Conseil municipal d'un crédit d'étude de 150 000 francs (PR-574) pour la rénovation complète de la villa
14 septembre 2010:	vote par le Conseil municipal d'un crédit d'étude complémentaire de 100 000 francs (PR-779) pour la rénovation complète de la villa
12 octobre 2011:	le Conseil administratif renvoie, pour examen au COAT-TRIM, la note de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, relative à l'affectation de la villa
16 novembre 2011	le Conseil administratif accepte la mise à disposition de cette villa, à destination du relogement du point d'eau

de Chandieu, suite aux notes de M. Rémy Pagani et du
COATTRIM

Juin 2015: dépôt de la requête en autorisation de construire

Notice historique

En 1836, les promoteurs du lotissement de Chandieu, Dussuet et Fombelle, vendaient 500 toises à Julien Faucherre, graveur. Celui-ci fit construire deux villas. L'une d'elles, édifiée en 1837, compte parmi les premières acquisitions de la Ville de Genève dans le périmètre du parc de Chandieu, en 1951. L'autre sera démolie lors de l'ouverture de la rue de Vermont en 1952. La villa est entourée d'un jardin doté de beaux arbres: érables, marronnier, bouleau, saule et cerisier. Les piliers de son portail d'origine subsistent encore, côté rue Chandieu.

La villa, de style néo-classique, est caractéristique des années suivant la Restauration. Il s'agit d'une «maisonnette-cube» comportant un étage sur rez-de-chaussée et soubassement de roche, un toit à quatre versants et un belvédère. La façade, côté jardin, est dotée d'un porche central à colonnes toscanes, surélevé par une volée de marches. Ce porche soutient un balcon à l'étage. Les fenêtres rectangulaires présentent des chambranles lisses et des tablettes sur modillons. Un bandeau plat sépare les étages et les chaînes d'angle sont en harpe.

En 1990, ce jardin accueille le pavillon provisoire dit «Point d'Eau», mis à disposition par l'association Carrefour-Rue.

Exposé des motifs

L'association Carrefour-Rue assure, à Genève, un travail quotidien d'intervention dans la rue, ainsi que d'accompagnement auprès des personnes en difficulté, isolées, démunies ou sans abri. Pour répondre à leurs besoins, Carrefour-Rue crée des lieux d'accueil, de soins, d'hébergement, de restauration et d'activités.

Un de ces lieux est le «Point d'Eau» (espace d'hygiène et de santé gratuit) dans le pavillon provisoire, jouxtant la villa Vermont 21. Les personnes démunies ont la possibilité de venir y laver leurs vêtements et de prendre une douche. Mais l'activité de professionnels bénévoles tels que médecin, dentiste, podologue et même coiffeur leur permet également d'avoir accès à des soins de base.

Toutefois, le pavillon provisoire accueillant le «Point d'Eau» est voué à la démolition. En effet, un nouvel aménagement du parc est prévu dans le cadre du nouvel ensemble d'équipement public de Chandieu, en cours de construction.

L'association Carrefour-Rue a alors proposé à la Ville de Genève de pouvoir installer le «Point d'Eau» dans la villa Vermont 21. Les personnes assistées retrouveraient ainsi les mêmes services au même endroit, aspect non négligeable, étant donné la difficulté d'une communication efficace avec les personnes sans abri; cela permettrait de ne pas ajouter de désarroi dans la vie, déjà bien malmenée, de ces personnes.

Il faut ajouter que la villa Vermont nécessite d'urgents travaux de remise en état. De nombreuses et importantes fissures démontrent une structure fragilisée, qu'il n'est pas envisageable de laisser en l'état plus longtemps.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation des travaux proposés répond à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment (normes en matière de responsabilité civile, plus particulièrement l'article 58 CO). Elle s'inscrit, en outre, dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accroître ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève et d'économie d'énergie.

Étant donné l'affectation à usage public d'une partie des locaux, les mesures de sécurité à prendre en compte concernent les aspects de résistance au feu des différentes parties de la construction, les contraintes d'évacuation du bâtiment en cas d'incendie et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Description de l'ouvrage

La villa, d'une surface cadastrée de 99 m², présente un étage sur rez-de-chaussée, des combles et un soubassement de roche. La toiture à quatre versants est pourvue d'un belvédère. La façade jardin est dotée d'un porche central à colonnes, surélevé par une volée de marches. Ce porche soutient un balcon à l'étage. Les chaînes d'angle en harpe, le bandeau séparant la façade et les tablettes de fenêtre sur modillons sont les éléments décoratifs caractéristiques qui animent les façades.

Le sous-sol a une faible hauteur (environ 170 cm) et est accessible depuis une porte garage, de construction plus récente.

Un volume appliqué à la façade nord accueille la cage d'escalier. Il a été ajouté à l'arrière de la bâtisse afin de pouvoir créer deux appartements. La typologie d'origine ainsi que certaines finitions intérieures ont ainsi été modifiées.

Programme et descriptif des travaux

Les travaux porteront sur une rénovation partielle de la villa et sur la construction d'une petite extension circulaire.

La nouvelle affectation, à vocation sociale, s'adaptera dans cet ensemble: les espaces de soins seront distribués dans la villa existante, les salles d'eau seront réunies dans l'extension. Les deux bâtiments communiqueront à travers un passage au rez-de-chaussée.

La typologie d'origine de la villa ainsi que les finitions anciennes subsistantes (sols, plafonds, boiseries et cheminées) seront ainsi conservées.

L'extension est conçue comme un petit volume circulaire de 5 m de hauteur et est implantée à côté de la villa. Les façades en béton, de couleur terre, auront un aspect structuré, obtenu avec un coffrage rainuré vertical.

L'accès public est prévu depuis le parc, sous le porche d'entrée. Les usagers du «Point d'Eau» seront accueillis dans l'espace central de la villa du rez-de-chaussée. Un espace de distribution, un WC pour handicapés, une buanderie commune et une salle de soins y trouveront place. Les cabines de douches, pour les femmes et pour les hommes, seront aménagées dans l'extension, autour d'un espace central de distribution.

Au premier étage de la villa seront aménagés trois cabinets de consultation et deux WC.

Un escalier privatif donnera accès aux combles, qui seront laissés en l'état destinés aux besoins administratifs.

Une plate-forme élévatrice, installée à côté de l'escalier à l'arrière de la villa, permettra un accès aisé au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite.

Les installations techniques et un dépôt accessible depuis l'extérieur seront disposés au sous-sol de la villa et de l'extension.

Le sous-sol de la villa, actuellement inutilisable à cause de sa faible hauteur (170 cm), sera abaissé d'environ 50 cm.

L'extension sera conçue en béton armé, avec une structure périphérique.

Des matériaux de finition répondant à des exigences élevées, en termes de résistance à l'usure et facilement nettoyables, seront employés dans l'extension et dans certaines pièces sensibles.

Les façades feront l'objet d'une remise en état. Les décorations de molasse seront réparées ou changées, un crépi à l'ancienne sera appliqué et les fenêtres seront remplacées. Etant donné la nécessité de renforcer les barrières physiques de

la villa, des volets en bois seront complétés sur l'ensemble des ouvertures. La toiture étant en bon état, seuls des éléments mineurs de ferblanterie seront changés.

Une enveloppe thermique extérieure est prévue sur la cage d'escalier existante, ainsi qu'au plafond du sous-sol.

L'extension sera, quant à elle, isolée thermiquement depuis l'intérieur.

Les installations techniques seront entièrement rénovées et adaptées aux nouveaux besoins; il s'agit, en effet, de pourvoir à environ 80 douches et 40 lessives par jour. Pour répondre à ces exigences, les locaux techniques occuperont un espace important du sous-sol, qui devra être partiellement repris en sous-cœuvre afin d'obtenir une hauteur, sous plafond, acceptable.

Surfaces

Maison existante	m²	m²
<i>Sous-sol</i>		69,60
Escalier	5,50	
Distribution	16,80	
Chaufferie	12,00	
Local	35,30	
<i>Rez-de-chaussée</i>		74,90
Accueil	23,70	
Distribution (villa)	16,90	
Escalier	9,60	
Buanderie	9,70	
WC handicapés	3,00	
Podologue	12,00	
<i>1^{er} étage</i>		79,40
Escaliers	15,60	
Couloir	11,30	
1 WC hommes	1,40	
1 WC femmes	1,40	
1 salon de coiffure	22,50	
2 cabinets de consultation	27,20	
<i>Combles</i>		67,00
Escalier	2,00	
Disponibles	63,70	
Accès toiture	1,30	
<i>Surface nette totale maison existante</i>		290,90

Extension	m²	m²
<i>Sous-sol</i>		42,00
Local ventilation	42,00	
<i>Rez-de-chaussée</i>		30,00
Distribution	9,70	
Douches hommes	11,60	
Douches femmes	8,70	
<i>Surface nette totale extension</i>		72,00

Adéquation à l'Agenda 21

Le respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, sera garanti.

En particulier, la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires s'appuieront également sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Villa existante:

L'enveloppe thermique de la villa existante ne sera rénovée que partiellement et fera l'objet d'une demande d'autorisation ponctuelle.

Les interventions sur les éléments de construction en contact avec l'air extérieur sont:

- l'isolation de la façade escalier de 16 cm,
- l'isolation de la dalle sur sous-sol de 14 cm,
- le remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres avec vitrage très performant.

Extension:

L'extension atteindra une haute performance énergétique équivalente à un standard Minergie.

Elle sera isolée entièrement, à savoir:

- l'isolation des murs est de 14 cm,
- l'isolation de la toiture est de 22 cm,
- l'isolation de la dalle, sur sous-sol, est de 10 cm au plafond et de 8 cm au sol.

Description des installations techniques

Chauffage:

La production de chaleur, pour le chauffage de l'extension, sera assurée par une pompe à chaleur eau/eau avec une sonde géothermique. Le potentiel solaire sera exploité par des capteurs thermiques en toiture de la villa existante. Ainsi, 7,5 m² de panneaux solaires thermiques fourniront plus de 30% des besoins d'eau chaude sanitaire.

Une chaudière à gaz permettra de couvrir le chauffage de la villa et le solde de consommations d'eau chaude, avec des pointes particulièrement importantes et irrégulières du fait de l'activité du «Point d'Eau».

Ventilation – aération:

Les locaux dans l'extension seront équipés d'un système d'aération à double flux, avec récupération d'énergie à haut rendement. Etant donné l'usage intensif des locaux sanitaires, les débits de ventilation ont été particulièrement renforcés.

Sanitaires:

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé. Les réservoirs de chasse des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires, en général, seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026 «Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Electricité:

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement, maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN 12464-1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel, afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automatisme simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité, ainsi que l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

Estimation des coûts

Extension et réaffectation de la villa

CFC	Libellé		Fr.
1	<i>Travaux préparatoires</i>		173 240
10	Relevé, études géotechniques		6 400
	104 Sondages	6 400	
11	Déblaiement, préparation du terrain		45 290
	112 Démolitions	40 290	
	118 Désamiantage	5 000	
12	Protections, aménagements provisoires		1 750
	121 Protection d'ouvrages existants	1 750	
13	Installations de chantier en commun		61 500
	130 Installations de chantier en commun	61 500	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		58 300
	153 Electricité (adaptation du réseau)	44 300	
	155 Eau et gaz (adaptation du réseau)	14 000	
2	<i>Bâtiment</i>		1 511 555
21	Gros œuvre 1		578 040
	211.0 Installations de chantier	17 855	
	211.1 Echafaudages	26 520	
	211.4 Canalisations intérieures	83 800	
	211.5 Béton et béton armé	227 310	
	211.6 Maçonnerie	130 255	
	214 Construction en bois	11 300	
	216 Travaux en pierre naturelle	81 000	

22	Gros œuvre 2		219 335
221	Fenêtres, portes extérieures	75 950	
222	Ferblanterie	7 500	
224	Couverture	37 240	
225	Étanchéités et isolations spéciales	20 780	
226	Crépissage de façade	55 865	
228	Fermetures extérieures, protection contre le soleil	22 000	
23	Installations électriques		105 118
230	Installations électriques	105 118	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		214 400
240	Chauffage, ventilation	214 400	
25	Installations sanitaires		108 857
250	Installations sanitaires	108 857	
26	Installations de transport		17 000
260	Installations de transport	17 000	
27	Aménagements intérieurs 1		94 754
271	Plâtrerie	42 704	
272	Ouvrages métalliques	11 250	
273	Menuiserie	37 200	
275	Systèmes de verrouillage	3 600	
28	Aménagements intérieurs 2		174 051
281	Revêtements de sol	45 990	
282	Revêtements de paroi	25 488	
283	Faux plafonds	8 973	
285	Traitement des surfaces intérieures	80 850	
287	Nettoyage du bâtiment	12 750	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		614 986
51	Autorisations, taxes		21 009
511	Autorisations, gabarits, taxes	21 009	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		11 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	11 000	
56	Autres frais secondaires		6 500
561	Frais de surveillance par des tiers	2 500	
566	Bouquet, inauguration	1 000	
568	Panneau de chantier	3 000	

58 Comptes d'attente provisions et réserves		121 577
583 Réserves pour imprévus	121 577	
59 Comptes d'attente pour honoraires		454 900
591 Architecte	323 500	
592 Ingénieur civil	33 500	
593 Ingénieur électricien	18 900	
594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	53 000	
595 Ingénieur en installations sanitaires	17 000	
596 Spécialistes	8 000	
597 Ingénieur en sécurité	1 000	
<i>Coût total de la construction</i>		<u>2 299 800</u>
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 05 à 9	184 000	<u>184 000</u>
<i>Coût total de l'investissement TTC</i>		<u>2 483 800</u>
Frais administratifs et financiers		221 200
61 Prestations du personnel pour les investissements $5\% \times 2\,483\,800$	124 200	
62 Intérêts intercalaires $2,25\% \times ((2\,483\,800 + 124\,200) \times 18 / 2 \times 12))$	44 000	
63 Fonds d'art contemporain $2\% \times (2\,483\,800 + 124\,200 + 44\,000)$	53 000	
<i>Coût général de l'opération TTC</i>		<u>2 705 000</u>
A déduire		250 000
Crédit d'étude voté le 22.06.2008 (PR-574)	150 000	
Crédit d'étude complémentaire voté le 14.09.2010 (PR-779)	100 000	
<i>Total du crédit demandé</i>		<u>2 455 000</u>

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois.

La mise en exploitation est prévue pour l'automne 2017.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Référence au 10^e plan financier d'investissement (p. 55)

Cet objet est prévu en qualité de projet actif sous le N° 064.027.02 du 10^e plan financier d'investissement PFI 2015-2026 pour un montant de 2 050 000 francs. De plus, cet objet est déjà au bénéfice:

- d'un crédit d'étude, pour un montant de 150 000 francs, de la ligne budgétaire N° 064.027.01, PR-574, votée le 22 juin 2008,
- d'un crédit d'étude complémentaire, pour un montant de 100 000 francs, correspondant à une partie des 4 100 000 francs de l'étude du périmètre de Chandieu, de la ligne budgétaire N° 031.068.08, PR-779, votée le 14 septembre 2010,

soit un total de 2 300 000 francs.

Budget de fonctionnement

Compte tenu de la gestion par l'association Carrefour-Rue, il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobilier.

Les charges annuelles (eau, gaz, électricité) sont à la charge du locataire.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle sur 2 705 000 francs comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités est de 161 460 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2015 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (norme SIA 416)**Maison existante**

Surface de plancher SP	398 m ²
Surface nette SN	291 m ²
Volume bâti VB	1100 m ³

Extension

Surface de plancher SP		94,6 m ²
Surface nette SN		72,0 m ²
Volume bâti VB		311 m ³
Prix au m ² , CFC 2 + 59 / SP	1 966 455 / 492	Fr. 3996 HT / m ²
Prix au m ³ , CFC 2 + 59 / VB	1 966 455 / 1411	Fr. 1393 HT / m ³

Le bâtiment a été évalué selon la méthode Stratus (instrument de planification stratégique de l'entretien de patrimoines immobiliers). Il a reçu la valeur de 0,57 sur 1 en 2014.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation de la villa fait l'objet d'une requête en autorisation de construire qui a été déposée au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Les aménagements extérieurs, qui sont liés à la construction du groupe scolaire de Chandieu, font l'objet de l'autorisation de construire DD 105129-4, qui a été délivrée le 19 mars 2013.

Régime foncier

La parcelle N° 5478 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, est située en zone de développement 3.

Cette parcelle a été créée par un acte authentique établi par M^{me} Nathalie Beaud Zurcher, notaire, en réalisation des dossiers de mutation dressés par Ney & Hurni, ingénieurs géomètres officiels, en date du 25 janvier 2012, N° 4/2012 portant réunion des parcelles N°s 323, 326, 327, 2164, 2562, 3036, 3146, 3259 et 3734 pour former la parcelle N° 5478. Ledit acte a été signé par le Conseil administratif le 14 mars 2012, puis déposé au Registre foncier en date du 20 mars 2012. Il est en cours d'enregistrement par cette instance.

La parcelle est grevée, notamment, de trois servitudes: passage à pied, empiètement de balcon et distances et vues droites, inscrites en faveur de la parcelle N° 2559 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Société coopérative d'habitation La Cigale.

La villa est située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, anciennement N° 3259, feuille N° 26 du cadastre de la commune de Genève, Petit-Saconnex.

Seul le bâtiment N° D345 est concerné par la présente proposition.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de réalisation est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service social.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: extension et réaffectation de la villa en locaux associatifs - rue de Vermont 21

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	454 900	17%
Gros œuvre	970 615	36%
Second œuvre	268 805	10%
Installations, équipements fixes	445 375	16%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)	405 219	15%
Frais secondaires	160 086	6%
Coût total du projet TTC	2 705 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:	Service social	
CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	161 460	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	161 460	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-161 460	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2016	400 000		400 000
2017	1 700 000		1 700 000
2018	355 000		355 000
Totaux	2 455 000	0	2 455 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 455 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 53 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude (PR-574, N° PFI 064.027.01) voté le 22 juin 2008 et le montant de 100 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-779, N° PFI 031.068.08) voté le 14 septembre 2010, soit un montant total de 2 705 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée, en vue de la réalisation de ce projet.

Annexes: – photos
– plan de situation
– plans et façades

RUE DE VERMONT 21

PHOTOS DE L'ETAT EXISTANT



FACADE SUD: portique



FACADE EST



SOUS-SOL

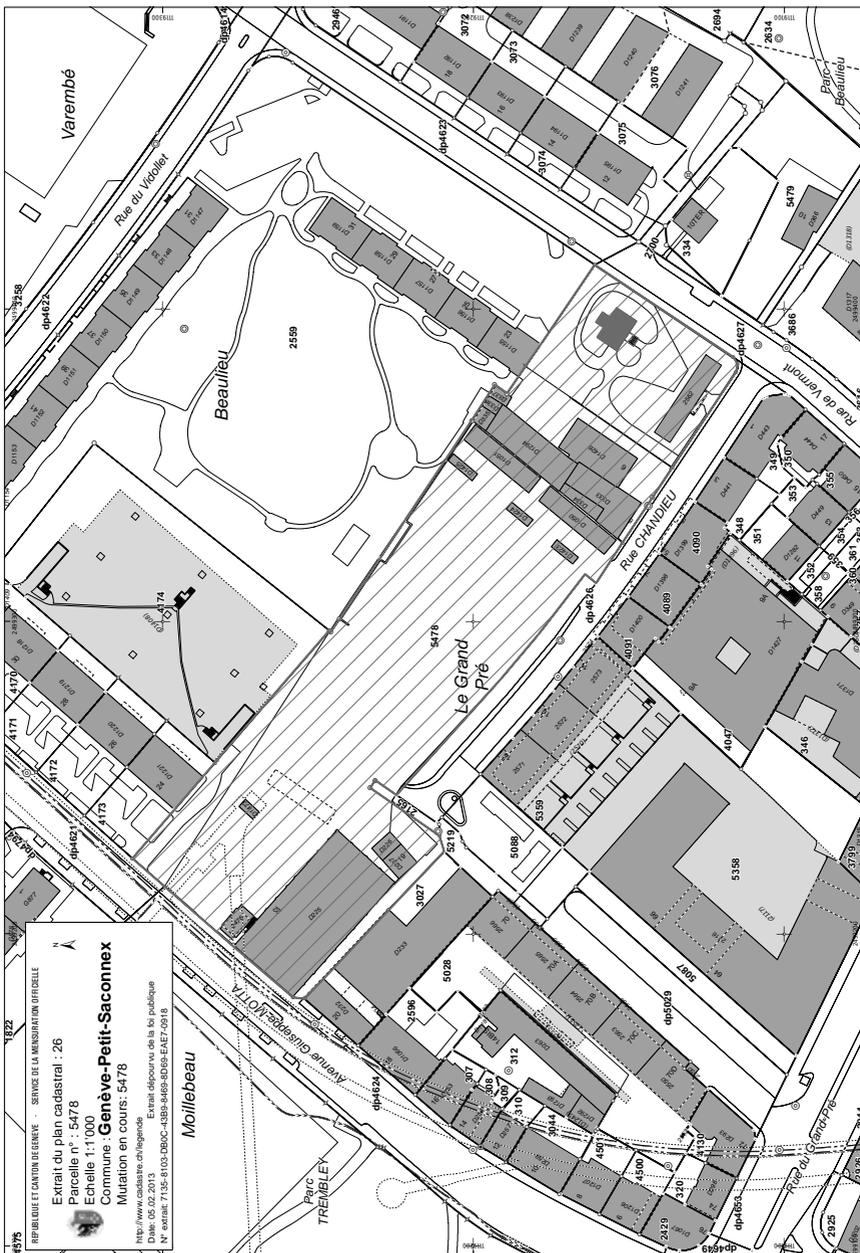


REZ-DE-CHAUSSEE

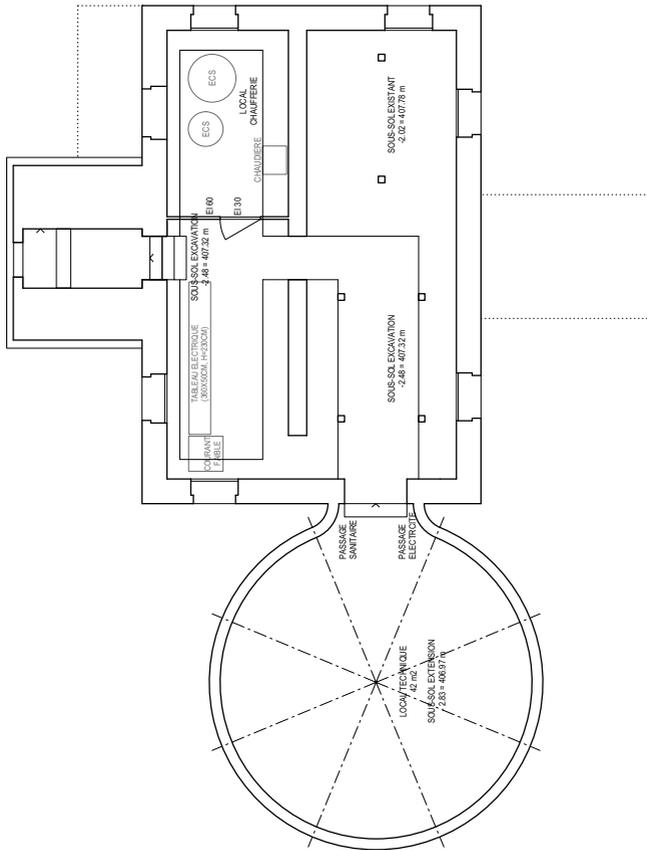
PREMIER ETAGE



COMBLES

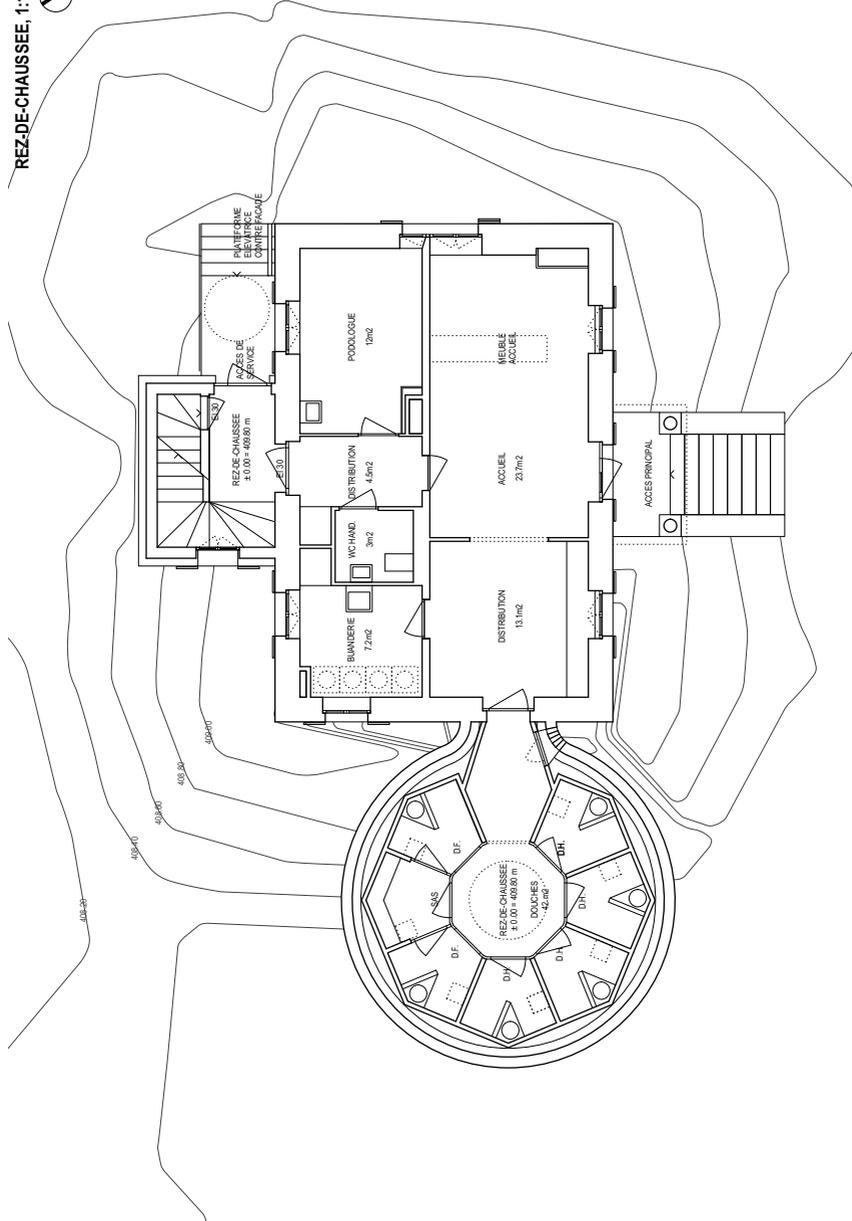


SOUS-SOL, 1:100

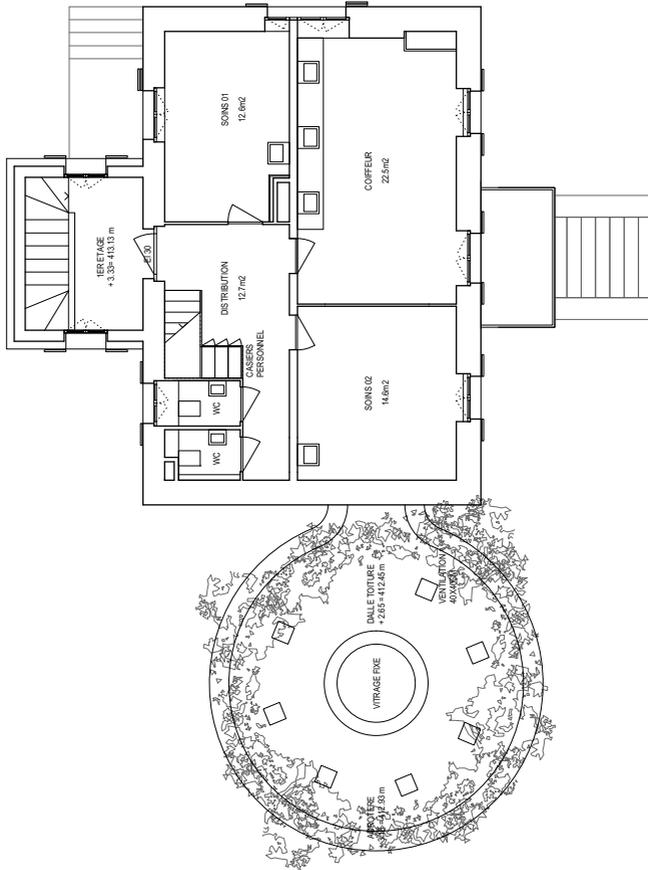


Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

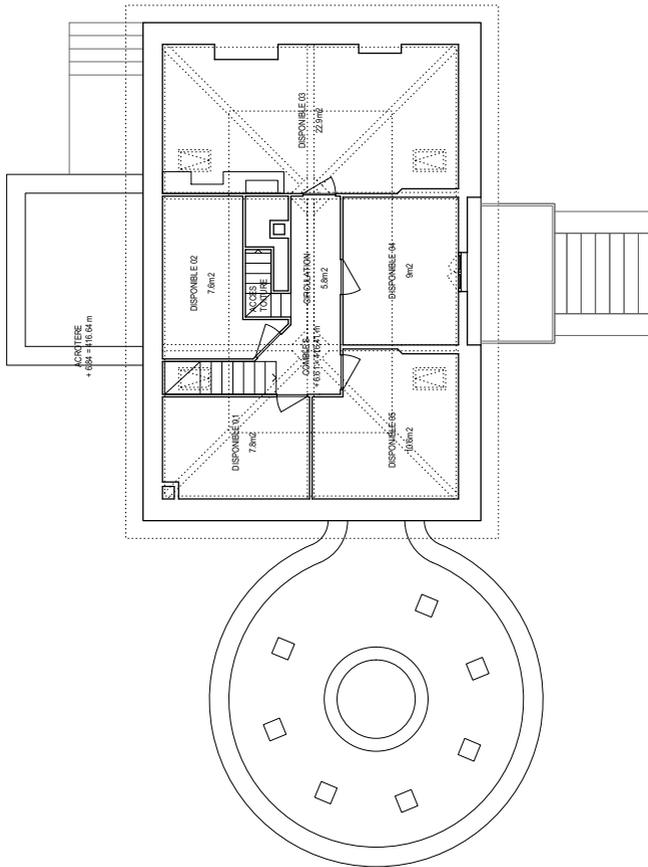
REZ-DE-CHAUSSEE, 1:100



Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

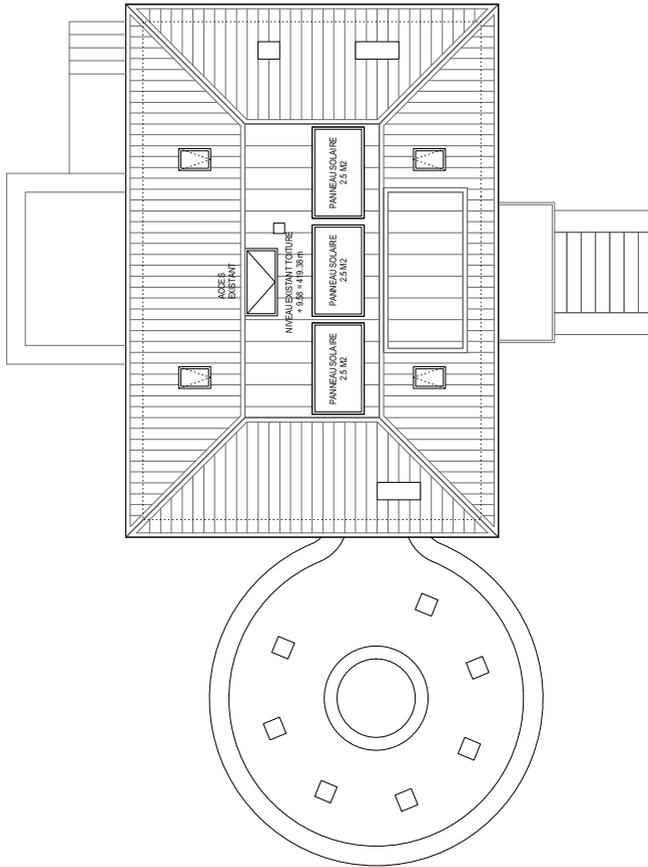


COMBLES, 1:100



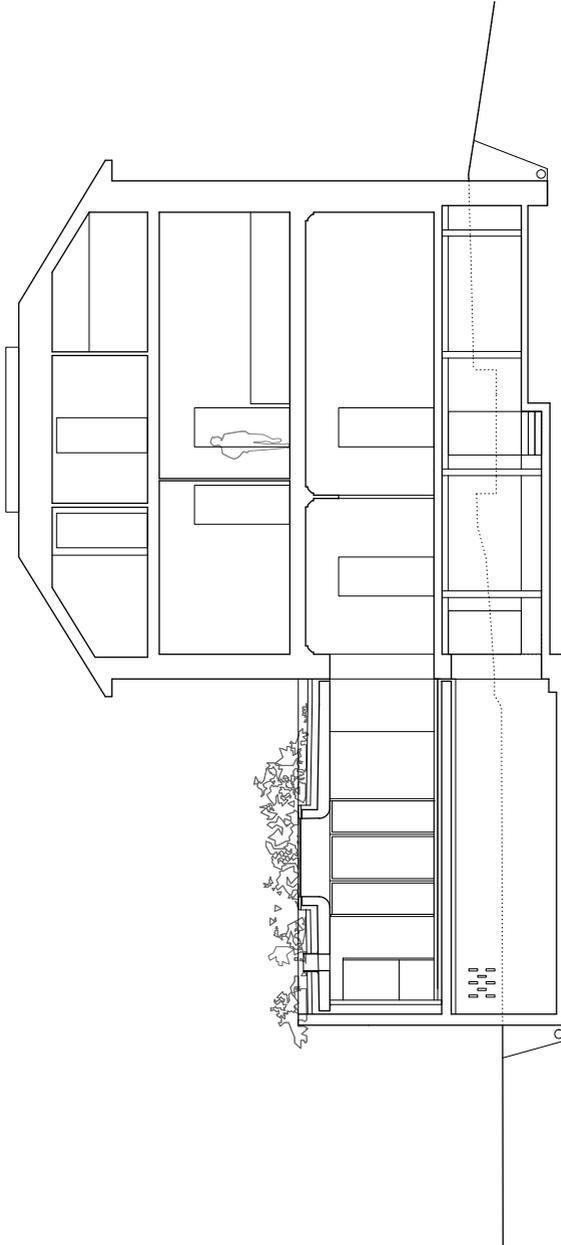
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

TOITURE, 1:100



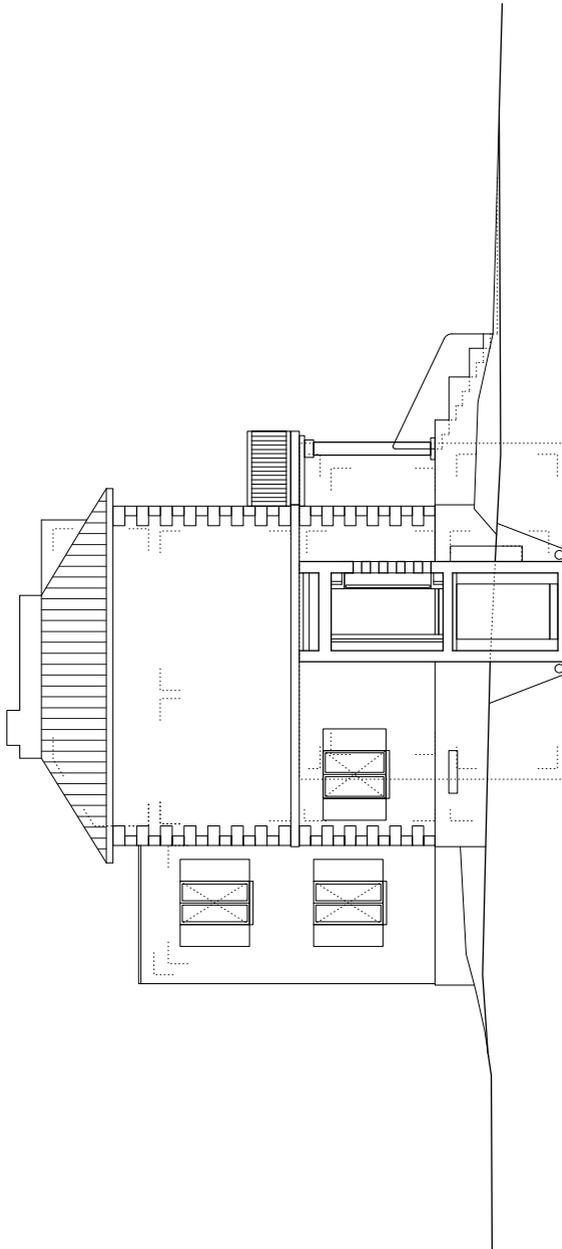
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

COUPE LONGITUDINALE A-A, 1:100



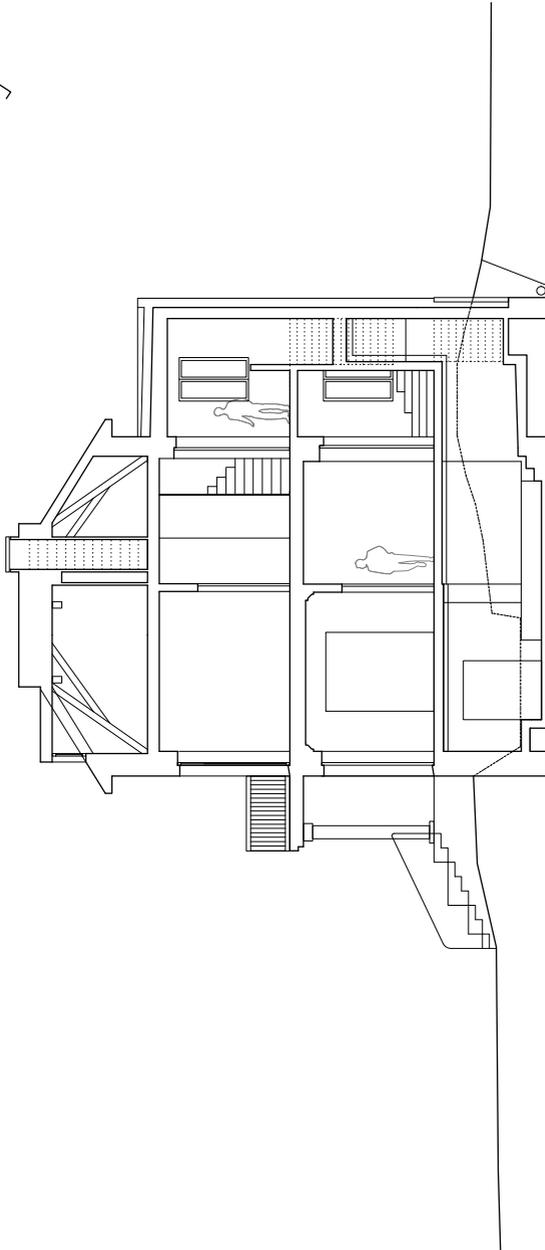
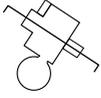
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

COUPE TRANSVERSALE B-B, 1:100



Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

COUPE TRANSVERSALE C-C, 1:100



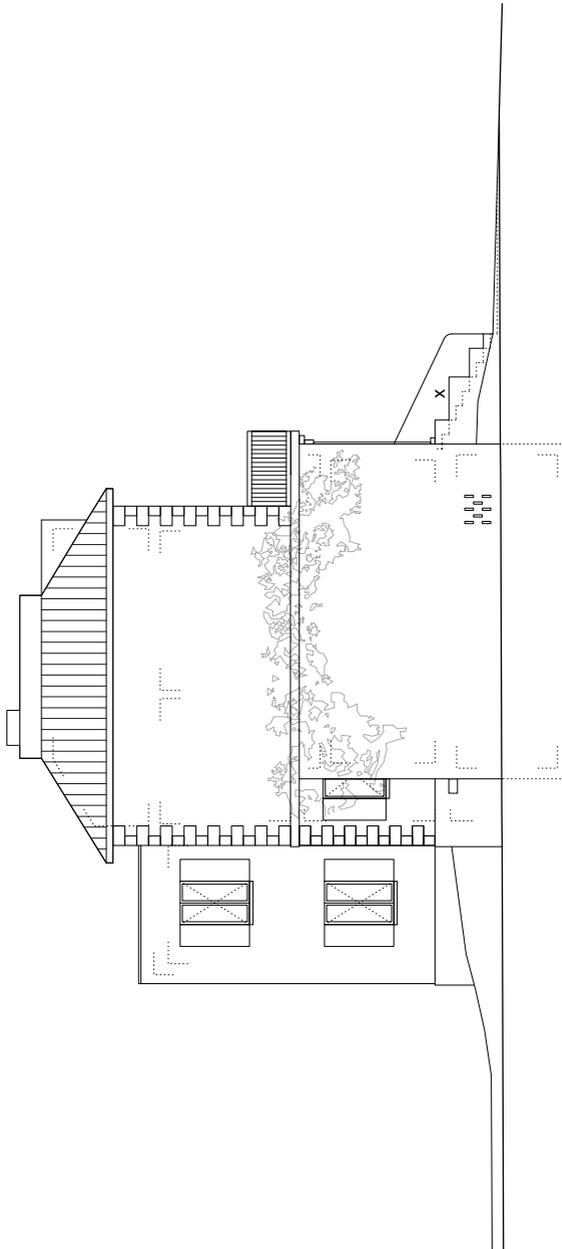
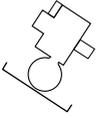
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

VUE SUD, 1:100



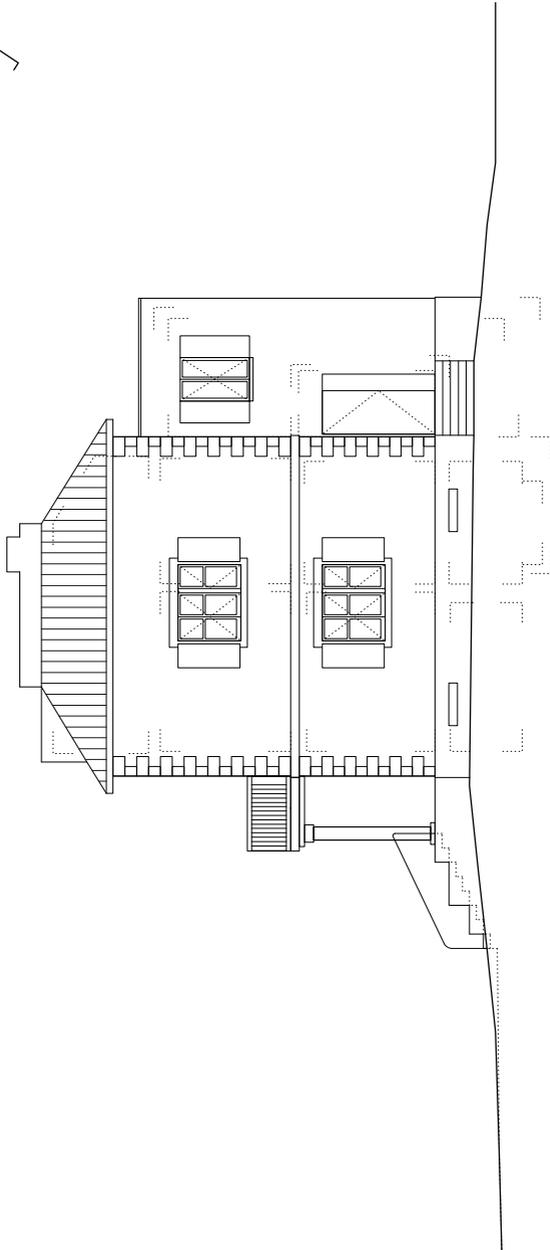
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

VUE OUEST, 1:100



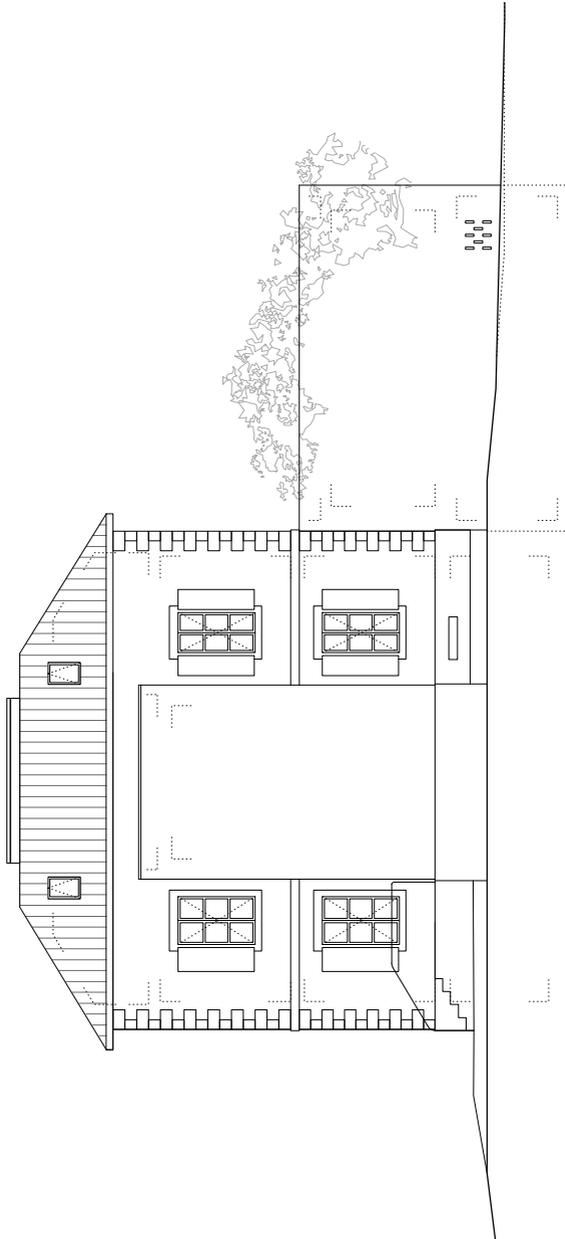
Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

VUE EST, 1:100



Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

VUE NORD, 1:100



Rénovation complète et réaffectation de la Villa Vermont en locaux associatifs

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (74 oui).

6. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 861 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 496 400 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-1137).

Introduction

La Ville de Genève, consciente des changements importants à conduire dans le domaine des énergies, a adopté en 2006 une stratégie générale intitulée «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments. La mise en œuvre du plan d'actions associé met aujourd'hui en évidence que cet objectif est réaliste. Les premiers projets «100% renouvelables» se concrétisent: après la crèche de Saint-Jean, viennent aujourd'hui s'ajouter les cinq bâtiments du foyer de Sécheron (70% renouvelable), les Conservatoire et Jardin botaniques, l'immeuble Cité-Corderie 10, l'école de Saint-Jean, les bâtiments Industrie 8, 11 et 12, la crèche des Gazouillis, les immeubles Rousseau 7, Lissignol 8 et 10, le Musée d'ethnographie (80%), l'école de Chandieu, l'école des Crêts-de-Champel, l'espace polyvalent de l'école des Cropettes, et prochainement le Centre funéraire de Saint-Georges, le site de l'écoquartier de la Jonction et son périmètre élargi qui comprend une dizaine de bâtiments de la Ville, et l'ensemble immobilier des Minoteries. Ainsi, il apparaît que les solutions pour rendre des bâtiments «100% renouvelables» sont possibles dès aujourd'hui.

Depuis 2006, la Ville de Genève, par le biais de sa politique énergétique et climatique, agit de manière active et renforcée sur son territoire et selon cet objectif de désengagement total des énergies fossiles et nucléaires.

La Ville s'engage sur le plan régional, national et international

Avril 2010: signature de la Convention des maires qui engage Genève à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques européens, à savoir une dimi-

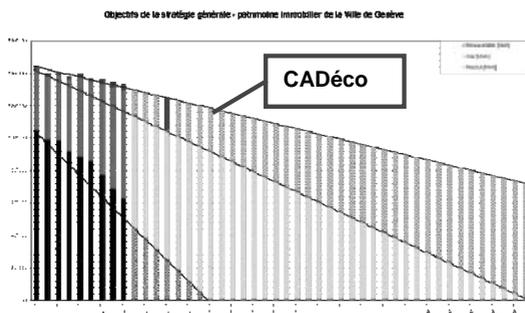
Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

nution de 20% des consommations d'énergie, une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre et une couverture des besoins énergétiques de 20% par des énergies renouvelables en 2020.

4 mai 2010: M. Rémy Pagani s'est exprimé à Bruxelles, devant les représentants de la Commission européenne, au nom des villes engagées dans le projet transfrontalier Rêve d'avenir, qui a réuni 27 collectivités suisses et françaises pour atteindre collectivement les objectifs de la Convention des maires.

Depuis 2006, la dynamique impulsée a véritablement produit ses effets. Des changements tangibles sont constatés et mesurés chaque année.

Tableau de bord «100% renouvelable» des consommations d'énergies de chauffage à fin 2013



Remarque: les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations continuent de diminuer, et sont à seulement 1% en dehors de la cible théorique.



Depuis 2012, notre dépendance au mazout est passée de 50% à 47% mais reste de 21% en dehors de la cible théorique. Cela est dû à la part des énergies renouvelables encore trop faible (3%). En revanche, l'objectif sur la part gaz (50% en 2013) est respecté.



Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 28% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement. Cependant le projet CADéco aura un impact important en 2017 et devrait permettre de remplir 86% de l'objectif lié aux énergies renouvelables.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Principaux résultats de la politique énergétique

- réduction de la consommation d'énergie de chauffage de nos bâtiments de 40%, depuis la mise en place de la politique de maîtrise de l'énergie engagée il y a trente ans;
- approvisionnement électrique de la Ville de Genève à 100% respectueux de l'environnement et produit localement (SIG Vitale Horizon);
- diminution de 30% du volume d'eau consommé par la Ville de Genève depuis 1996;
- construction de quinze centrales solaires photovoltaïques entre 2003 et 2014, pour une production annuelle d'électricité de 390 000 kWh.

La Ville de Genève est le plus important propriétaire d'installations solaires thermiques du canton, avec 43 installations qui produisent annuellement 1 500 000 kWh.

Sans la politique de maîtrise de l'énergie engagée, nos budgets annuels pour les énergies seraient aujourd'hui supérieurs de près de 8 millions de francs.

Une politique énergétique et climatique reconnue et récompensée

Plusieurs distinctions ont été décernées à la Ville de Genève:

- Cité de l'énergie: label European Energy Award Gold obtenu pour la seconde fois en 2014 avec un score de 83% des mesures réalisables, en nette progression, la Ville de Genève figure parmi les villes européennes les plus actives et performantes en matière d'énergie;
- Prix Nature Made 2010, couronne la politique d'achat d'énergie électrique 100% renouvelable et certifiée afin de couvrir les 42 GWh consommés pour l'éclairage des rues, le fonctionnement des bâtiments publics et administratifs et l'éclairage des communs d'immeubles de logements;
- Salon des inventions 2011 de Genève et Watt d'or 2011 attribués pour la création d'une lampe à led reproduisant l'ancienne lampe à incandescence, et installée sur le cordon lumineux de la rade.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit a pour objectif de proposer des projets permettant de diminuer les besoins et consommations de chauffage des bâtiments administratifs, mais également et surtout de permettre leur transition énergétique vers les énergies renouvelables.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Obligations légales et de sécurité

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

- la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE): la LPE est la norme principale en matière de protection de l'environnement dont découlent les ordonnances fédérales y relatives;
- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair): l'OPair impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

A Genève, ce sont la «loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée» (L 5 25 – 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 – 1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPair, règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).

Le cadastre des émissions polluantes tel qu'élaboré dans le cadre de ces deux documents indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'immissions excessives, et est de ce fait soumis à des restrictions et obligations supplémentaires:

- la loi et l'ordonnance fédérales sur l'énergie (LEne 1998, OEne 1998);
- la loi cantonale sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 – 1988, modifié en août 2010);
- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ et l'ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO₂.

La Ville de Genève a signé une convention d'engagement avec la Confédération, par le biais de l'Agence de l'Energie pour l'Economie (AEnEc), afin d'être exemptée de la taxe CO₂, et en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en quantité suffisante.

Il convient également de citer pour mémoire:

- la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 – 1978).

Ainsi que les lois et ordonnances concernant la protection des eaux, qui conditionnent l'entretien et la maintenance des citernes et cuves à mazout:

- la loi fédérale sur la protection des eaux (1991) et son ordonnance d'exécution (1998);

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

- l’ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL de 1998);
- l’ordonnance sur les installations d’entreposage et de transvasement des liquides pouvant altérer les eaux (1990);
- la loi cantonale sur les eaux (1961) et son règlement d’exécution (2006).

Descriptif des travaux

Des bâtiments en transition vers le «100% renouvelable»

Comme nous le constatons depuis plusieurs années déjà, la pénétration des énergies renouvelables se fait lentement et de manière non linéaire.

Dès lors, afin d’accélérer ce processus de transformation, nous proposons de renforcer notre action en la ciblant sur un certain nombre de bâtiments présentant d’importants enjeux et/ou potentiels d’implantation d’énergies renouvelables.

Le Centre Cecofor de Richelien devient «100% renouvelable»

Le centre de formation est équipé d’une chaudière vétuste (1982) qui fonctionne au mazout.

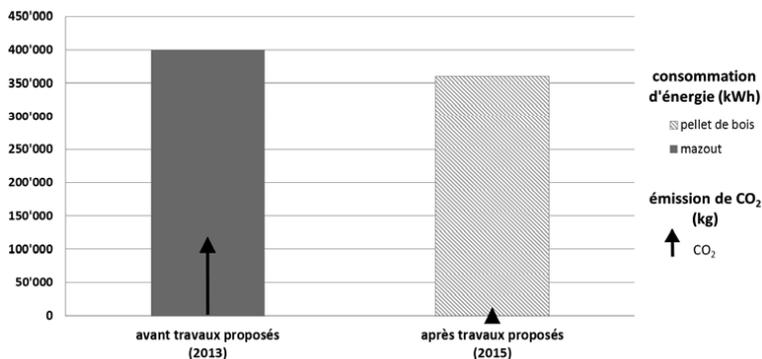
Le site du centre Cecofor à Versoix se situe hors de la zone à émissions excessives, contrairement à une grande partie du territoire de la Ville de Genève. De ce fait, il se prête bien à l’implantation d’une chaudière à pellets de bois.

Nous proposons d’intervenir de manière multiple et complémentaire de la manière suivante:

Descriptif des travaux

- rénovation de la chaufferie, installation d’une chaudière à pellets, d’une puissance de 240 kW, changement de la régulation;
- transformation du local citerne en local de stockage de pellets;
- assainissement de la ventilation simple flux des vestiaires, création d’une ventilation double flux avec récupération d’énergie.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif



A noter également que les toitures disposent d'un potentiel solaire intéressant. La construction d'une centrale solaire photovoltaïque pourra être réalisée après rénovation/isolation de la toiture.

Ces interventions permettront de couvrir les besoins en chaleur du centre Cecofor de Richelien par une solution «100% renouvelable». 400 000 kWh de mazout seront remplacés par 360 000 kWh de pellets de bois, soit une diminution des émissions de CO₂ de 106 tonnes. L'économie de charges annuelles d'énergie sera de 3400 francs.

Les serres Bornaches «Bâtiment» deviennent «100% renouvelables»

Le site dispose de deux chaufferies, la première dans les serres comprenait deux chaudières mazout vétustes (1977) dont le stockage mazout était fuyant et nécessitait un assainissement urgent.

C'est pourquoi une première phase de travaux a été réalisée dans le cadre de la précédente demande de crédit de politique énergétique. Une chaudière à gaz a été installée en 2011.

Une seconde chaufferie est située dans le bâtiment, elle comprend une chaudière de 1977 fonctionnant au mazout, ainsi qu'un bouilleur. La totalité des installations techniques est obsolète.

En remplacement, nous proposons l'installation d'une chaudière à pellets et d'un nouveau bouilleur. L'ancien volume du stockage mazout permettra le stockage des pellets.

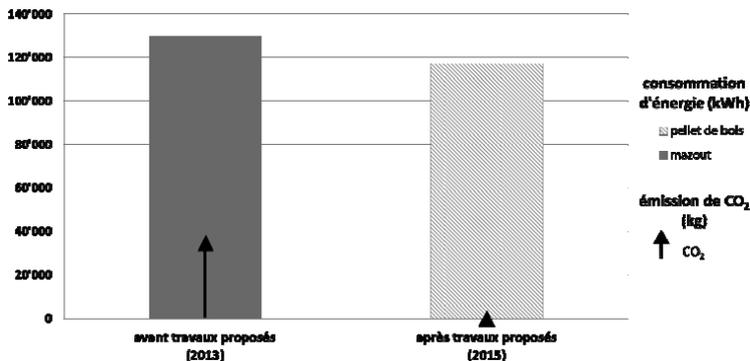
En fonction des besoins d'eau chaude sanitaire mesurés durant la période estivale, nous installerons également quelques panneaux solaires thermiques de manière à arrêter complètement la chaudière en dehors de la saison de chauffe.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Descriptif des travaux

- installation d'une chaufferie à pellets pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

Moyennant ces interventions, le profil de consommation pour assurer les besoins en chaleur des bâtiments Bornaches évoluera comme suit:



Cette proposition permettra de couvrir les besoins en chaleur des serres Bornaches par une solution «100% renouvelable». 130 000 kWh de mazout seront remplacés par 117 000 kWh de pellets de bois, soit une diminution des émissions de CO₂ de 35 tonnes. L'économie de charges annuelles d'énergie sera de 1100 francs.

Actions d'économies d'énergie dans le cadre du renouvellement d'installations techniques vétustes

Amélioration de la performance énergétique d'installations de ventilation

Les déperditions de chaleur induites par la ventilation des locaux représentent une part importante des consommations d'énergie.

Les travaux consisteront à remplacer les installations de ventilation à simple flux par de nouvelles équipées de systèmes de récupération de chaleur sur l'air extrait (double flux).

Nous proposons de rénover six installations de ventilation cumulant un certain nombre de critères, parmi lesquels l'enjeu énergétique d'importance, la vétusté, la difficulté d'exploitation, les faibles niveaux de confort et de performance actuels.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Bâtiment	Economie annuelle en %	Economie annuelle en kWh
Ecole Liotard – auditorium ¹	55	60 000
Ecole Trembley 1 – salle de gymnastique et vestiaire	25	50 000
Stand 25	20	106 000
Piscine de Varembeé – vestiaires	35	70 000
Centre Cecofor de Richelien – vestiaire	35	35 000
Divers et imprévus		20 000

Ces coûts estimés comprennent les travaux de rénovation de l'installation de ventilation, y compris la réfection des installations électriques et sanitaires.

Ce présent programme permettra annuellement une économie d'environ 105 000 kWh de mazout, 210 000 kWh de gaz naturel et 26 000 kWh d'électricité, soit une réduction d'émissions de CO₂ de 73 tonnes. Ces interventions généreront annuellement une économie d'achat d'énergies de 34 000 francs.

Amélioration de la performance énergétique des systèmes de régulation

La durée de vie des équipements de réglage, dont la part d'électronique est de plus en plus importante, reste inférieure à celle de l'ensemble des autres équipements en chaufferie.

Par conséquent, il est nécessaire de remplacer les régulations de chauffage qui arrivent au terme de leur durée de vie, estimée généralement à une quinzaine d'années.

Dans ce cas, nous procédons généralement à une transformation du tableau électrique de commande et à la mise en place d'un nouveau système de réglage équipé d'un automate programmable. Il s'ensuit généralement un gain énergétique appréciable et une fiabilité accrue, consécutif à l'amélioration de l'efficacité de réglage obtenue.

Nous proposons de rénover deux installations ou systèmes de réglage cumulant un certain nombre de critères, parmi lesquels la vétusté, l'enjeu énergétique d'importance, la difficulté d'exploitation, les faibles niveaux de confort et de performance actuels.

¹ Si la pertinence de cette intervention devait être remise en cause par un projet de rénovation global de l'école Liotard à court terme, le projet ci-dessus concernant l'auditorium serait bien entendu entièrement intégré tant sur l'aspect financier qu'opérationnel au projet de rénovation. Dans ce cas, le budget envisagé dans ce crédit d'investissement ne serait pas utilisé et serait restitué à la clôture dudit crédit.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Bâtiment	Economie annuelle en %	Economie annuelle en kWh
Ecole de l'Europe	10	50 000
Remplacement des régulations et du tableau électrique Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 5 et cour de Saint-Pierre 2	10	135 000
Remplacement des régulations et des tableaux électriques		

Ce présent programme permettra annuellement une économie d'environ 135 000 kWh de mazout et 50 000 kWh de gaz naturel, soit une réduction d'émissions de CO₂ de 46 tonnes.

Ces interventions généreront annuellement une économie d'achat d'énergies de 17 500 francs.

Actions pour économiser l'eau

Bornes fontaines de distribution d'eau potable

Il y a actuellement en Ville de Genève 109 bornes fontaines de distribution d'eau potable. Afin d'assurer le renouvellement indispensable à la bonne qualité de l'eau, les bornes fonctionnent de manière continue en journée (un robinet à temporisation standard ne permettant pas la programmation de purges) et sont interrompues la nuit au moyen d'une horloge.

Le projet consiste à installer sur les bornes fontaines un dispositif permettant à la fois le déclenchement sur demande mais également de programmer des purges ponctuelles afin de répondre aux critères de potabilité de l'eau destinée à être consommée.

Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec le Service du génie civil en charge de l'entretien et de l'exploitation des fontaines. Il permettra de diminuer de près de 80% la consommation de ces installations.

Nous proposons de tester ce dispositif sur une dizaine de bornes fontaines. Ce qui permettra déjà annuellement de diminuer nos consommations d'eau de 3600 m³ d'eau, et une économie financière de 11 000 francs.

Si les tests sont concluants, c'est un potentiel d'économie annuelle de 40 000 m³ d'eau et de 110 000 francs qui sera confirmé.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Remplacement des installations de climatisation à eau perdue

Quelques bâtiments sont encore équipés de systèmes de climatisation à eau perdue. Ce type d'installation n'est aujourd'hui plus autorisé et est, de plus, très peu satisfaisant sur le plan environnemental, avec l'utilisation d'un fluide frigorigène qui n'est plus autorisé (R22) et qui est nocif pour la couche d'ozone.

Descriptif des travaux

Nous proposons de rénover et de mettre en conformité les systèmes de climatisation suivants:

- Palais Eynard (salle de conférences);
- écoles de l'Europe, Pâquis, Saint-Gervais, Le Corbusier (chambres froides des restaurants scolaires).

Ce projet permettra annuellement de diminuer nos consommations d'eau de 2000 m³, et une économie financière de 6000 francs.

Développement de la production d'électricité renouvelable locale

Création d'une centrale solaire photovoltaïque de 1000 m² au centre sportif de Varembe

Le potentiel solaire du bâtiment sera exploité pour produire de l'électricité locale et renouvelable. A noter que cette construction d'envergure permettra à la Ville d'augmenter de manière significative sa production d'électricité photovoltaïque annuelle.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, reposant plus particulièrement sur deux principes:

- l'identification systématique des potentiels de création de centrales photovoltaïques dans le cadre des projets de construction ou de rénovation conduits par la Ville, et l'intégration d'une proposition dans les demandes de crédits de travaux y relatifs;
- la création d'un Fonds énergie et climat, alimenté par les recettes générées par la vente de l'électricité produite par les centrales aux Services industriels de Genève et à Swissgrid, et dédié, notamment, au financement de nouvelles installations.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Depuis 2004, quinze centrales ont été réalisées et mises en service: l'école de l'Europe, la buvette extérieure de la piscine des Vernets, la salle de gymnastique du chemin de l'Ecu, la crèche de Châteaubriand, l'école des Crêts-de-Champel, le centre horticole des Bornaches, le centre sportif de Vessy, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Muséum d'histoire naturelle, l'immeuble Cité-de-la-Corderie 10, rue du Cendrier 7, l'école des Contamines, les Pavillons de la Rade, l'immeuble rue des Pâquis 34 et le bâtiment parascolaire de l'école de Beaulacre.

La puissance totale des centrales photovoltaïques réalisées à ce jour est de 387 kWc. Elles produisent environ 392 000 kWh/an. Les recettes annuelles générées par ces centrales se montent à près de 210 000 francs.

Cette nouvelle centrale permettra de produire environ 115 000 kWh d'électricité renouvelable et locale, ce qui représente une augmentation de 30% de la production de notre parc actuel. Les recettes annuelles attendues sont de 20 700 francs et permettront d'amortir l'investissement en douze ans.

Actions complémentaires d'accompagnement et de prospectives

Projet pilote

Dans le cadre de l'évaluation et du développement de nouvelles solutions techniques, nous explorerons plus particulièrement les possibilités de production d'électricité renouvelable locale, mais aussi de stockage et d'autoconsommation.

Nous procéderons à une installation pilote sur un site administratif qui pourra être:

- soit une installation pilote de type micro-cogénération à moteur Stirling qui permet de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité;
- soit un ensemble production photovoltaïque / stockage d'électricité / autoconsommation et revente du surplus, avec un objectif de maximiser l'autoconsommation. La question du stockage d'électricité est un élément clé pour pouvoir développer massivement la production d'électricité renouvelable.

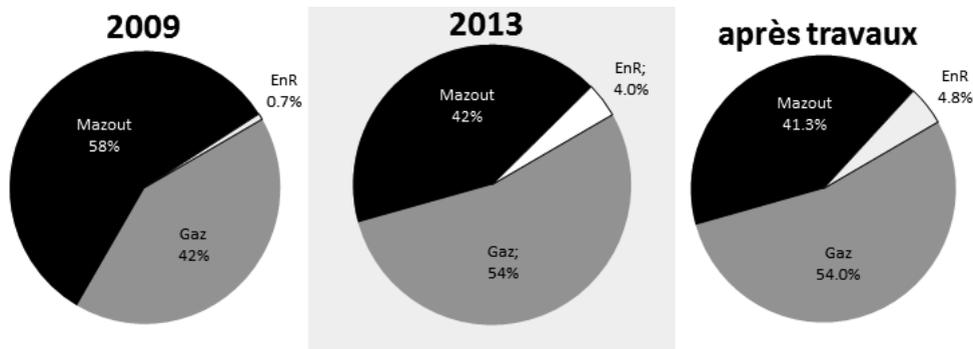
Conclusions

La réalisation du présent programme nous permettra, d'ici à 2015:

- d'augmenter la part des énergies renouvelables de 18,5%;
- de poursuivre la diminution de notre dépendance aux énergies fossiles (suppression de 770 000 kWh/77 000 litres de mazout, et de 260 000 kWh/26 000 m³ de gaz naturel).

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Le profil pour l'énergie thermique de la Ville de Genève sera modifié de la façon suivante:



- diminuer la totalité de nos consommations d'eau du réseau de 0,3% (5600 m³);
- diminuer les émissions de CO₂ de plus de 259 tonnes, soit une diminution de 1,9% des émissions;
- réduire nos dépenses annuelles d'énergie de 72 000 francs;
- augmenter notre production locale d'électricité de 115 000 kWh, et générer une recette annuelle pour sa revente de 20 700 francs.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève a pris de nombreux et importants engagements chiffrés en matière de politique énergétique et climatique, parmi lesquels:

- les engagements d'Aalborg (2010), traduits dans l'objectif N° 4 Energie et climat du Programme stratégique de développement durable: «La Ville de Genève développe sa politique énergétique et climatique en visant un territoire à zéro émission de CO₂ et 100% d'énergies renouvelables en 2050. Elle réduit sa consommation d'énergie de moitié, notamment par l'assainissement énergétique de ses bâtiments, et partage ses objectifs avec les autres actrices et acteurs du territoire»;
- des conventions d'objectifs avec l'Office fédéral de l'environnement pour la réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la loi sur le CO₂ (période 1: 2009-2012, période 2: 2013-2020);
- la stratégie générale «100% renouvelable en 2050» (2006).

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Estimation des coûts

	Fr.	Fr.
1 Des bâtiments en transition vers le «100% renouvelable»		800 000
1.2 Centre Cecofor Richelien	535 000	
1.3 Serres Bornaches	265 000	
2 Action d'économies d'énergie dans le cadre du renouvellement d'installations techniques vétustes		1 410 000
2.1 Amélioration de la performance énergétique d'installations de ventilation	<u>875 000</u>	
2.1.1 Ecole Liotard – auditorium	215 000	
2.1.2 Ecole Trembley 1 – salle de gymnastique	195 000	
2.1.3 Stand 25	270 000	
2.1.4 Piscine de Varembe – vestiaires	95 000	
2.1.5 Divers et imprévus	100 000	
2.2 Amélioration de la performance énergétique des systèmes de régulation	<u>225 000</u>	
2.2.1 Ecole de l'Europe	140 000	
2.2.2 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 5 et cour de Saint-Pierre 2	85 000	
2.3 Actions pour économiser l'eau	<u>310 000</u>	
2.3.1 Système de régulation des bornes fontaines	30 000	
2.3.2.1 Remplacement des installations de climatisation à eau perdue – Palais Eynard	195 000	
2.3.2.2 Remplacement des installations de climatisation à eau perdue – Ecole de l'Europe, Pâquis, Saint-Gervais, Le Corbusier	85 000	
3 Développement de la production d'électricité renouvelable locale		250 000
3.1 Création d'une centrale solaire photovoltaïque au centre sportif de Varembe	250 000	
4 Actions complémentaires d'accompagnement et de prospectives		120 000
4.1 Recherche et développement	120 000	
Total TTC		<u>2 580 000</u>

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

A.	Estimation des coûts	
I.	Coût total de l'investissement (HT)	2 388 900
	+ TVA (8% × 2 388 900 francs)	191 100
II.	Coût total de l'investissement (TTC)	2 580 000
	+ Prestations du personnel pour les investissements (5% × 2 580 000 francs) (arrondi à)	129 000
III.	Sous-total	2 709 000
	+ Intérêts intercalaires (2,5% × 2 709 000 francs × 54 mois) / (2 × 12) (arrondi à)	152 400
IV.	Coût total de l'opération (TTC)	
	Total brut du crédit demandé	2 861 400
	Recettes à déduire	
	Subventions du Fonds énergie des collectivités publiques	-365 000
	Total net du crédit demandé	2 496 400

Délais de réalisation

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et s'étendront sur une durée prévisionnelle de quatre ans, respectant ainsi la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

Recettes

La présente demande de crédit de politique énergétique sera présentée pour subventionnement par le Fonds énergie des collectivités.

En effet, les travaux inclus dans la présente proposition qui satisfont aux dispositions de l'article 17 du règlement d'application de la loi instituant 2 fonds pour le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (L 2 40) du 20 novembre 1998 seront présentés pour subvention.

Ainsi trois requêtes en subvention d'un montant total de 365 000 francs sont prévues d'être déposées à l'appui de cette demande de crédit.

A noter que certains projets concernant le développement des énergies renouvelables sont susceptibles de bénéficier également de nouveaux dispositifs de subventions cantonales et fédérales ou d'organismes tiers. Le cas échéant, des requêtes pourront être déposées.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Référence au 10^e plan financier d'investissement (PFI) 2015-2026 (p. 63)

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, dans le 10^e PFI sous la référence N° 112.810.08 pour un montant de 3 860 000 francs, dont à déduire une subvention de 1 250 000 francs, soit un montant net de 2 610 000 francs.

Budget de fonctionnement

En termes de budget de fonctionnement, la réalisation du présent programme nous permettra, d'ici à 2016, de réduire nos dépenses annuelles d'énergie de 72 000 francs et de générer une recette annuelle pour la revente de 20 700 francs d'énergie électrique produite.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, pour un montant de 2 496 400 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 277 920 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaires

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie.

Les services bénéficiaires sont les services utilisateurs des bâtiments concernés.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement**Objet: Travaux liés à la politique énergétique, sur le patrimoine administratif****A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Installations, équipements fixes	2 580 000	90%
Frais financiers	281 500	10%
Coût total brut du projet TTC	2 861 500	100%
Subvention du Fonds énergie des collectivités publiques	-365 000	-13%
Coût total net du projet TTC	2 496 500	87%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**Service bénéficiaire concerné: divers services selon tableau «estimation des coûts»**

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	-72 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	277 920	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	205 920	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers	20 700	
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	20 700	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-185 220	

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2016	461 400	65 000	396 500
2017	800 000	100 000	700 000
2018	800 000	100 000	700 000
2019	800 000	100 000	700 000
Totaux	2 861 400	365 000	2 496 400

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 861 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 496 400 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique sur le patrimoine administratif.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 861 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2020 à 2029.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (75 oui).

- 7. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 604 800 francs, soit:**
- un crédit de 400 000 francs destiné à l'acquisition d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu pour le Service d'incendie et de secours;**
 - un crédit de 204 800 francs destiné à la réfection des locaux abritant ledit système (PR-1138).**

Introduction

Tout au long de l'année, les sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s effectuent différents types de missions dont la plus connue est la lutte contre les incendies.

Cette mission nécessite un équipement et du matériel de qualité, ainsi qu'un entretien irréprochable.

Le système modulaire d'entretien des tuyaux (incluant les treuils de séchage) – qui fait l'objet de la présente proposition – date de 1990 et n'est plus conforme aux exigences actuelles de sécurité.

Il en va de même pour les locaux abritant ce système qui doivent être rénovés, afin d'être adaptés aux nouvelles installations et à des modes de faire plus fiables et plus sûrs.

Exposé des motifs

Système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux

Les tuyaux utilisés lors d'extinctions de feux doivent être systématiquement nettoyés et soigneusement séchés après chaque intervention.

Ce lavage se fait par le biais d'un système qui comprend un bassin horizontal ainsi qu'un surpresseur pour le test de pression à 20 bars.

Les tuyaux sont ensuite suspendus via des treuils afin d'être séchés par courant d'air naturel.

Pour finir ils sont roulés à l'aide d'un enrouleur, pour être prêts à l'emploi.

Cet entretien soigneux permet de garantir la longévité et constitue l'assurance d'un bon fonctionnement lors des interventions d'urgence.

Le système actuel est vétuste et présente de multiples défaillances:

- le bassin – rouillé à plusieurs endroits – fuit,
- le mécanisme de brossage est usé,
- le mécanisme de treuillage tombe régulièrement en panne,
- l’enroulement des tuyaux ainsi que leur rangement sont laborieux.

De plus, il n’y a aucune protection pour le sapeur-pompier lors de la mise en pression des tuyaux, ce qui représente un risque potentiel d’accident.

Réaménagement des locaux

Les locaux abritant le système modulaire et les treuils n’ont fait l’objet d’aucune rénovation ni d’un réaménagement quelconque depuis 1990 et ne sont plus adaptés à ce lavage particulier.

Ces locaux sont spécifiques à cet usage, ils doivent donc répondre en tous points à l’utilisation dédiée. La mise à niveau du système d’entretien des tuyaux engendrera naturellement des travaux de rénovation des locaux dédiés.

Obligations légales et de sécurité

Le nouveau système permettra de sécuriser la zone de mise sous pression par le biais d’un capot de protection et ainsi de protéger le sapeur-pompier au moment de l’enclenchement du surpresseur.

La mise à niveau de l’éclairage garantira le respect des nouvelles normes en vigueur.

Descriptif du nouveau matériel et des travaux

Système d’entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux

Le principe actuel consistant en un nettoyage par brossage dans un bassin horizontal, une mise sous pression et un séchage à la verticale est conservé car il a fait ses preuves.

Le nouveau système sera composé des éléments suivants:

- un bassin en inox;
- un système de brossage plus performant;
- une protection permettant aux personnes effectuant des tests de pression d’être en sécurité;

- des treuils de séchage de nouvelle génération;
 - des systèmes hydrauliques et électriques adaptés;
 - une machine à roulage à plat;
 - un rangement des tuyaux sur des chariots mobiles.
- Ce système devra être raccordé en eau et en électricité.

Rénovation des locaux

- Montage d'un échafaudage dans la tour à tuyaux.
- Réfection complète de l'électricité et de l'éclairage.
- Raccordement sanitaire.
- Modification du clapet de la cheminée.
- Changement de la pompe de relevage.
- Peinture complète du local de nettoyage des tuyaux et de la tour de séchage.

Adéquation à l'Agenda 21

Le nouveau matériel permettra aux intervenant-e-s une utilisation plus aisée et donc moins contraignante physiquement et un raccourcissement des temps de lavage et séchage des tuyaux.

Cette intervention permettra également d'équiper les locaux de luminaires à LED ou haute performance énergétique, réduisant ainsi la consommation d'électricité.

Estimation des coûts

Crédit I

<i>Système modulaire d'entretien des tuyaux</i>	Fr.	Fr.
Système modulaire d'entretien des tuyaux		360 000
Frais de raccordement		10 000
TVA 8% arrondie à	29 600	<u>30 000</u>
Coût total TTC du crédit I		400 000

*Crédit II**Rénovation des locaux*

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
2	Bâtiment		172 000
21	Gros œuvre 1		7 000
	210 Travaux préparatoires	6 000	
	211.0 Installations de chantier	1 000	
23	Installations électriques		66 000
	230 Installations électriques	52 000	
	233 Lustrerie	11 000	
	238 Installations provisoires	3 000	
24	Chauffage, ventilation		10 000
	244 Installations de ventilation	10 000	
25	Installations sanitaires		6 000
	250 Installations sanitaires	6 000	
28	Aménagements intérieurs 2		83 000
	281 Revêtements de sol	8 000	
	285.0 Echafaudages	10 000	
	285.1 Peinture intérieure	65 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		8 600
	583 Réserves pour imprévus	8 600	
	Coût total de la construction HT		180 600
	TVA 8%		14 448
	Coût total de l'investissement (TTC)		195 048
	Prestations personnel en faveur investissements 5%		9 752
	Coût général de la construction TTC		204 800
	Coût total TTC du crédit II		204 800

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois.

Référence aux plans financiers d'investissement (PFI)

Ces objets sont prévus sous le N° 073.031.00 du 10^e PFI 2015-2026 (p. 56) pour 800 000 francs.

Ces objets sont prévus sous le N° 073.031.00 du projet de 11^e PFI 2016-2027 (p. 53) pour 604 800 francs.

Budget de fonctionnement

Ces crédits n'entraîneront aucune variation du budget ordinaire de fonctionnement (hors amortissement).

Charges financières annuelles

Crédit I

Système modulaire d'entretien des tuyaux

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 44 530 francs.

Crédit II

Rénovation des locaux

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 22 800 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2015 et ne comprennent aucune variation.

Services gestionnaires et bénéficiaire

Crédit I

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service d'incendie et de secours.

Crédit II

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti et le service bénéficiaire le Service d'incendie et de secours.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Crédit I

Objet: acquisition d'un système modulaire d'entretien des tuyaux

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I	Montant	%
Système modulaire d'entretien des tuyaux	360 000	90,0%
Frais de raccordement	10 000	2,5%
Frais financiers	30 000	7,5%
Coût total du projet I TTC	400 000	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours

CHARGES	
30 - Charges de personnel	-
31 - Dépenses générales	-
32/33 - Frais financiers	44 530
36 - Subventions accordées	-
Total des nouvelles charges induites	44 530

REVENUS	
40 - Impôts	-
42 - Revenu des biens	-
43 - Revenus divers	-
45 - Dédommagements collectivités publiques	-
46 - Subventions et allocations	-
Total des nouveaux revenus induits	-

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	44 530
---	---------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	400 000		400 000
Totaux	400 000		400 000

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2015 (après-midi)
Proposition: matériel de lutte contre le feu pour le SIS

1769

Crédit II

Objet: réaménagement des locaux

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Gros œuvre 1	7 000	3,42%
Installations électriques	66 000	32,23%
Chauffage, ventilation	10 000	4,88%
Installations sanitaires	6 000	2,93%
Aménagements intérieurs 2	83 000	40,53%
Comptes d'attente provisions et réserves	8 600	4,20%
TVA	14 448	7,05%
Prestations du personnel en faveur des investissements	9 752	4,76%
Coût total du projet TTC	204 800	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours

CHARGES	
30 – Charges de personnel	
31 – Dépenses générales	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	22 800
36 – Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	22 800

REVENUS	
40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	22 800

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année impactée	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	204 800		204 800
Totaux	204 800	0	204 800

Conclusions

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs pour l'achat d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 204 800 francs pour le réaménagement des locaux abritant le système d'entretien,

de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 204 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Le président. Le bureau et les chefs de groupe proposent le renvoi de la proposition PR-1138 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous avons décidé le débat accéléré. J'ouvre la préconsultation... Non, je sou mets directement au plénum le renvoi de cette proposition à la commission indiquée.

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, le groupe socialiste demande l'ouverture de la discussion et le vote sur le siège.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion sur la proposition est acceptée par 50 oui contre 15 non (8 absentions).

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (74 oui).

M. Grégoire Carasso (S). Aux yeux du groupe socialiste – non pas lors de notre caucus, mais suite au débat qui nous a été imposé hier sur les projets de délibérations PRD-107 et PRD-108 – il semblait assez évident que la thématique de la sécurité feu et des pompiers devait faire l'objet d'une discussion avant le renvoi en commission de la proposition PR-1138. Elle demande l'ouverture de deux crédits: le premier, à hauteur de 400 000 francs, est destiné à l'acquisition d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu pour le Service d'incendie et de secours (SIS); le second devrait susciter une plus grande unanimité encore dans cette enceinte...

Le président. Monsieur Carasso, excusez-moi. Pour que nous soyons bien d'accord sur la procédure en cours, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Par conséquent, il ne peut y avoir qu'un seul orateur par groupe et son temps de parole est limité à sept minutes. Nous avons décidé cela hier, lors de la séance du bureau et des chefs de groupe, mais tout à l'heure j'avais un doute. Le bureau vient de se mettre d'accord là-dessus. Hier, nous étions partis du principe que, si la discussion immédiate était acceptée, le débat serait accéléré. Nous sommes donc en débat accéléré. Vous avez bien sûr la possibilité de déposer une motion d'ordre pour changer la procédure, Mesdames et Messieurs!

M. Grégoire Carasso. Je ne sais pas si diriger les travaux de ce parlement à coups de motions d'ordre est la meilleure des méthodes, Monsieur le président – je le dis en ayant à l'esprit la longue soirée d'hier...

Avant que je ne revienne sur le fond, permettez-moi une remarque sur un point qui nous préoccupe, au sein du groupe socialiste: vous nous avez dit tout à l'heure que la proposition du bureau et des chefs de groupe était le renvoi direct de la proposition PR-1138 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Vous ne pouvez pas proposer en même temps le débat accéléré, il y a un brin de schizophrénie dans cette alternative – mais je vous pardonne, vu la courte nuit que nous avons eue! De deux choses l'une: c'est soit le renvoi direct en commission, soit le débat accéléré. Prenez position, Monsieur le président! Je me propose de reprendre la parole ensuite.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Eh bien, dites donc, je ne sais pas ce qui se passe, mais vous n'aimez pas les pompiers sur les bancs d'en face! S'il y a le feu chez vous et que le matériel de secours est défectueux, je ne sais pas comment vous allez vous refroidir! Ecoutez, nous débattons habituellement sur des sommes qui avoisinent les 100 millions de francs; ici, on nous demande à peine quelques centaines de milliers de francs. Les pompiers ont besoin de ce matériel, je pense que nous pouvons le leur donner. Votons cette proposition et n'en parlons plus!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je ne partage pas du tout l'avis qui vient d'être exprimé; je rejoindrai plutôt celui de notre collègue Carasso. Si j'ai voté la discussion immédiate et l'entrée en matière sur la proposition PR-1138, c'est parce que... je n'avais rien compris, je suis obligé de vous l'avouer! Je n'ai pas entendu ce qui se disait et j'ai bêtement suivi le mouvement.

Si j'avais compris ce que l'on nous demandait, j'aurais choisi le renvoi en commission comme nous le faisons d'ordinaire – même pour une somme aussi modeste que les 400 000 + 204 800 francs des deux crédits demandés. Je ne sais pas dans

Proposition: matériel de lutte contre le feu pour le SIS

quelle mesure nous pourrions maintenant redéposer une motion d'ordre pour nous prononcer sur le renvoi de cet objet en commission, ce qui serait bien plus intelligent car cela pacifierait le débat et on ne le recommencerait pas comme hier soir...

Mais si c'est impossible et que nous devons voter ce soir sur le siège, eh bien, j'accepterai les crédits demandés dans la proposition PR-1138. On voit difficilement comment refuser de voter le remplacement d'un matériel de lutte contre le feu qui date de 1990! Hier soir, nous parlions des effectifs des sapeurs-pompiers en 1972. Force est de constater que, s'ils disposent de beaux véhicules et de beaux camions, une bonne partie de leur matériel a cependant besoin d'être modernisé. Par conséquent, si nous devons vraiment nous prononcer sur cet objet ce soir, nous voterons oui.

M. Grégoire Carasso (S). Il allait de soi que, si le groupe socialiste demandait la discussion immédiate, c'était évidemment pour accepter la proposition PR-1138 sur le siège. Je me permettrai de faire un parallèle avec la discussion d'hier, où la droite nous proposait l'engagement pérenne de 25 pompiers supplémentaires; elle nous a annoncé cela en primeur à 17 h, sans nous laisser la moindre opportunité d'étudier le bien-fondé du projet.

Soit dit en passant, le groupe socialiste est assez convaincu que les pompiers du SIS ont besoin de moyens supplémentaires! Nous avons affaire ici à une minuscule demande de crédits pour parer à l'essentiel: les tuyaux où les substances – l'eau, notamment – et la chimie passent pour éteindre le feu. C'est une proposition purement symbolique pour renouveler du matériel obsolète.

Lorsque je me suis interrompu, tout à l'heure, j'allais dire que les 204 800 francs du second crédit de la proposition PR-1138 équivalent au tiers du montant demandé dans le projet de délibération PRD-108 sur la réfection des locaux des pompiers, dont nous avons débattu hier. Dans ce contexte, c'est faire preuve d'efficacité et c'est rendre hommage à la qualité et à l'intensité du travail quotidien des pompiers que de voter sur le siège la proposition PR-1138.

J'espère, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, que vous ne nous infligerez pas un troisième débat sur cet objet, alors que nous devrions – à mon avis – pouvoir l'accepter unanimement à peu de frais, tout en restant dans le cadre réglementaire qui est le nôtre.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Peu importe que la gauche ait changé d'avis entre hier et aujourd'hui à propos des pompiers ou qu'elle ait mal compris ce que nous énoncions hier soir. Nous sommes heureux que les projets de délibérations PRD-107 et PRD-108 déposés par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois aient

été acceptés sur le siège. Il s'agissait en effet de parler de l'essentiel rapidement, sans renvoyer ces objets en commission où ils auraient subi la lenteur habituelle de nos travaux, à l'instar de très nombreux autres objets – surtout ces derniers temps.

De même que nous étions satisfaits, hier soir, de pouvoir lier les projets de délibérations PRD-107 et PRD-108 selon notre volonté générale d'améliorer les conditions de travail des pompiers, de même nous faisons un lien entre la problématique de l'engagement de nouveaux pompiers, débattue hier soir, et celle du matériel dont ils doivent disposer. A l'évidence, on ne peut pas prévoir plus de pompiers pour l'avenir afin de répondre à des normes de sécurité devenues de plus en plus complexes, et ne pas continuer sur cette lancée en achetant rapidement le nouveau matériel absolument nécessaire au service que ces pompiers doivent offrir aux habitants de la ville et de l'ensemble du canton.

Nous remercions le plénum pour sa sagacité et pour la bonne volonté avec laquelle il soutient les pompiers, aussi bien concernant nos demandes d'hier via les projets de délibérations PRD-107 et PRD-108 qu'en vue de l'achat du matériel absolument indispensable via la proposition PR-1138.

Le président. J'aimerais faire un bref rappel, afin que nous soyons tous d'accord sur la procédure en cours. Le président peut commettre des erreurs et je les assumerai sans aucun problème – mais nous avons décidé hier, Monsieur Carasso, que le débat serait accéléré en cas d'entrée en matière sur la proposition PR-1138; or, c'est justement ce qui s'est produit aujourd'hui.

Je vous signale une fois encore que, lorsque le bureau et les chefs de groupe décident le renvoi direct d'un objet en commission, le plénum doit obligatoirement se prononcer sur cette décision qu'il peut donc modifier. En revanche, lorsque le bureau décide si le débat est accéléré ou libre, la seule possibilité que vous ayez de changer la procédure consiste à déposer une motion d'ordre. Est-ce clair pour tout le monde? Dans le cas présent, il n'y a pas vraiment eu d'erreur, nous étions juste dans le doute.

Le renvoi direct de la proposition PR-1138 à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a été refusé, l'entrée en matière a été acceptée et nous sommes en débat accéléré: une seule personne par groupe peut s'exprimer pendant sept minutes au maximum.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Comme je le disais hier, j'adore les pompiers... et leur calendrier! Je constate maintenant que le travail des commissions n'est plus du tout utile. Il suffira de présenter des projets au plénum pour qu'ils soient votés. On le sait, les pompiers ont des enfants qu'il faut mettre en crèche,

Proposition: matériel de lutte contre le feu pour le SIS

ils ont peut-être aussi des parents âgés dont ils doivent s'occuper... Il y a plein de raisons de tout voter sur le siège – y compris le budget! Mais, en ce qui concerne la proposition PR-1138, il est évident que les Verts l'accepteront sur le siège.

M. Tobias Schnebli (EàG). Force est de constater que les besoins urgents pour le bon fonctionnement de la cité ne sont plus signalés par les responsables des services concernés. Ce ne sont plus eux qui tirent la sonnette d'alarme pour nous dire, par exemple: «Il y a une urgence, il faut absolument acheter tout de suite de nouveaux tuyaux pour les pompiers, car il y va de la sécurité des citoyens et des citoyennes.» Non, à présent, ces besoins urgents font l'objet de batailles procédurières dans notre plénum: on décide tout à coup le débat accéléré, on estime que tel ou tel objet est urgent et doit être voté sur le siège...

Dans ces conditions, évidemment, nous n'avons pas le choix et nous sommes obligés d'accepter la proposition PR-1138. On peut néanmoins déplorer que le blocage actuel de la procédure budgétaire déteigne sur la qualité du travail que doit fournir le Conseil municipal. C'est un peu dommage... et pas sans danger! Dans le cas présent, il ne s'agit que d'une toute petite somme mais, si nous continuons comme ça, la qualité même du travail que nous sommes appelés à fournir sera très fortement remise en question. C'est vraiment regrettable! J'en appelle donc à la responsabilité de chacun et de chacune.

Je demande aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, lorsqu'il y a des points urgents, d'en défendre l'urgence en temps et en lieu voulu – c'est-à-dire lors des séances du bureau et des chefs de groupe où sont décidés les renvois directs d'objets en commission. N'attendez pas de le faire devant le plénum, cela ne fait que prolonger la bataille procédurière sur fond d'impasse du processus budgétaire. Nous voterons les crédits demandés dans la proposition PR-1138, mais avec un lourd bémol sur la qualité de notre travail.

M. Lionel Ricou (DC). J'interviendrai très brièvement. Nous aimerions saluer la demande et la position du Parti socialiste. Hier, il hésitait à constater l'urgence de soutenir les pompiers en investissant dans la sécurité feu mais, ce soir, il est acquis à nos arguments. Apparemment, nous avons réussi à convaincre les socialistes de la nécessité d'intervenir dans ce sens, tant par la création de postes dont nous avons débattu hier que par l'achat de nouveau matériel dont il est question aujourd'hui. Sur le fond, le Parti démocrate-chrétien votera évidemment la proposition PR-1138, puisqu'elle répond à une nécessité pour que les pompiers puissent effectuer leur travail.

Mise aux voix, la discussion immédiate sur la proposition est acceptée par 73 oui contre 1 non.

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je dois vous avouer que j'ai parfois des doutes, Monsieur le président, lorsqu'il s'agit de savoir si le règlement m'autorise ou non à prendre la parole... En tout cas, je vous remercie de me la donner pour la seconde fois.

J'aimerais dire quelques mots sur l'intervention de mon préopinant démocrate-chrétien. C'est une question de procédure. Il est vrai que votre magistrat vous aide parfois à faire des choix en séance plénière, Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, mais il n'est pas là en ce moment... Ce que nous regrettons, d'ailleurs! Nous avons affaire ici à une proposition validée par le Conseil administratif, la PR-1138, et non pas à une proposition de Guillaume Barazzone qu'il vous aurait glissée en sous-main, comme celles que vous avez lamentablement défendues hier en séance plénière. Telle est la raison pour laquelle nous réservons a priori un accueil plus institutionnel à la proposition PR-1138 qu'aux projets de délibérations PRD-107 et PRD-108.

Vu sa «légèreté» financière – deux petits investissements d'un coup, dont l'un pour la réfection des locaux – il est évident qu'aux yeux du groupe socialiste il ne s'agit que d'une brouille à accepter, même si nous avons beaucoup de critiques à formuler envers le travail de Guillaume Barazzone, son respect des institutions, sa capacité de diriger son département et de répondre aux défis sécuritaires en matière de lutte contre le feu.

On ne peut pas venir nous dire ce soir que nous avons changé d'avis sur la question, alors que le groupe socialiste, depuis qu'il siège dans cette enceinte, a voté toutes les augmentations de postes de pompiers proposées! La dernière fois – je crois que cela a été rappelé tout à l'heure – c'était en 2012, où nous avons accepté dix postes de pompiers supplémentaires. J'insiste: le groupe socialiste a voté ces postes. Le groupe démocrate-chrétien les avait-il votés, à l'époque? Négatif! Il est donc raisonnable et légitime de dénoncer la posture consistant à prétendre que le groupe socialiste ne prend pas ses responsabilités en matière de sécurité feu.

Encore un dernier mot sur la position – plus ou moins improvisée, il est vrai – que nous avons adoptée dans ce débat et notre suggestion de voter la proposition PR-1138 sur le siège ce soir. De manière générale, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – à savoir la commission spécialisée chargée des questions de sécurité notamment en matière d'incendie – fonctionne lentement. En effet, depuis que M. Barazzone est entré en fonction, il nous promet des documents qui n'arrivent jamais. Alors, franchement, à quoi bon étudier ce truc en commission, si c'est pour continuer à ne pas

recevoir la convention avec l'Association des communes genevoises (ACG) et le plan de sécurité? Les pompiers ont besoin de ce matériel, votons-le sur le siège! Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 74 oui contre 1 non.

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs pour l'achat d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 70 oui contre 1 non.

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 204 800 francs pour le réaménagement des locaux abritant le système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 204 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1678
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1678
3. Pétitions.	1678
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du 11 novembre 2014 de Mmes et MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Sophie Scheller, Hélène Ecuyer, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Maria Pérez, Stéfanie Prezioso, Vera Figurek, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet et Alexandre Wisard: «Hier AGCS, aujourd'hui TiSA. Genève n'en veut toujours pas!» (R-181 A)	1679
5. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1136)	1716
6. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 861 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 496 400 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-1137)	1746
7. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 604 800 francs, soit:	
– un crédit de 400 000 francs destiné à l'acquisition d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu pour le Service d'incendie et de secours;	
– un crédit de 204 800 francs destiné à la réfection des locaux abritant ledit système (PR-1138).	1763

8. Propositions des conseillers municipaux	1779
9. Interpellations	1779
10. Questions écrites	1779

Le mémorialiste:
Ramzi Touma